Nations Unies S/PV.5031



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5031e séance

Lundi 13 septembre 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Yáñez-Barnuevo	(Espagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. García Moritán
	Chili	Mme Serazzi
	Chine	M. Wang Guangya
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 23 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées (S/2004/679)

04-50692 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Lettre datée du 23 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées (S/2004/679)

Le Président (*parle en espagnol*) *:* J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, des Pays-Bas et de Singapour des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Heraldo Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

Il en est ainsi décidé.

J'invite l'Ambassadeur Muñoz à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/679, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, transmettant le rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions mises en places en application de la résolution 1526 (2004).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Heraldo Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Je lui donne la parole.

M. Muñoz (*parle en espagnol*) *:* Avant toute chose, je voudrais dire combien je me réjouis de voir un hispanophone, et vous en particulier, Monsieur le Président, présider cette séance du Conseil, qui porte sur un thème de la plus haute importance pour la communauté internationale.

C'est le deuxième exposé oral dû tous les 120 jours que je fais au Conseil de sécurité, en application de la résolution 1526 (2004). Les membres se souviendront que j'avais conclu mon rapport précédent sur la remarque que le terrorisme reste une menace mondiale que seuls les efforts concertés de la communauté internationale peuvent vaincre. J'avais également souligné que ce serait un combat de longue haleine. Malheureusement, les récents événements ont montré une nouvelle fois que la lutte contre le terrorisme est loin d'être terminée. Les effroyables attaques terroristes qui ont été perpétrées contre des enfants innocents, des femmes et des parents à Beslan, en Russie, de même que l'attentat à la bombe commis il y a quelques jours contre l'Ambassade d'Australie à Jakarta nous rappellent que nous devons faire plus encore pour vaincre le terrorisme.

Aujourd'hui, je tiens à dire une fois de plus que le terrorisme est l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales qui pèse sur tous les États. Aussi devons-nous consolider et intensifier les résultats obtenus par l'ONU dans la lutte contre ce fléau.

Le Comité de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban est parfaitement conscient de ces défis. Comme je l'expliquerai dans un moment, le Comité examine actuellement le premier rapport établi par son Équipe de surveillance, qui contient des recommandations sur la manière de faire face à l'évolution constante du réseau d'Al-Qaida. J'exposerai également les plans que nous avons conçus en vue de poursuivre et d'améliorer notre coopération avec les États Membres dans le but d'affermir davantage le régime des sanctions. Mais avant cela, je voudrais brièvement informer le Conseil des activités menées par le Comité et l'Équipe de surveillance depuis le dernier exposé que j'ai fait, le 25 mai 2004.

Le fondement juridique des travaux du Comité reste la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, adoptée le 30 janvier de cette année. Cette résolution fournit non seulement le cadre conceptuel du Comité et de l'Équipe de surveillance, mais traite également des obligations des États Membres pour ce qui est du régime des sanctions visant Al-Qaida et les Taliban.

Depuis le 25 mai, le Comité a tenu 11 séances officieuses et il a poursuivi sa pratique d' analyser et d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour en privé. Ainsi, les membres peuvent échanger des avis plus librement et se réunir aussi souvent que nécessaire. De plus, cet environnement s'est avéré plus pratique pour les représentants nouvellement arrivés au Comité.

Lors de plusieurs séances tenues en juin, le Comité a analysé un document officieux présenté par le Président et portant sur les mesures non contraignantes mentionnées dans la résolution 1526 (2004). L'on a reconnu à cet égard que ladite résolution introduisait plusieurs mesures qui, même si elles ne sont pas contraignantes, sont importantes pour la mise en œuvre du régime des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban car elles suggèrent des idées sur la façon dont les États pourraient intensifier leurs efforts contre le terrorisme. Ces efforts pourraient avoir pour objectif d'arrêter le flux de fonds et autres actifs financiers en provenance et à destination de personnes et entités incluses dans la Liste. Ceci pourrait également mener à la mise en place de procédures internes sur le mouvement transfrontalier de devises, sur la base des limites applicables. D'autres mesures non contraignantes ont pour objectif d'améliorer la Liste établie par le Comité et de renforcer la coopération en matière de renforcement des capacités afin d'appliquer les sanctions. En examinant les mesures non contraignantes mentionnées dans la résolution 1526 (2004), le Comité a fait savoir que certaines d'entre elles pourraient devenir contraignantes à l'avenir, si cela devenait opportun et nécessaire.

Le Comité a consacré beaucoup de temps et d'efforts à revoir les directives relatives à la conduite de ses travaux, principalement parce que les directives existantes ne tiennent pas compte des changements les plus importants introduits dans le régime des sanctions contre Al-Qaida par les résolutions 1455 (2003) et 1526 (2004). Ainsi, le Comité s'est attaché à modifier ses directives actuelles pour qu'elles deviennent un instrument permettant de mieux rationaliser son travail et d'aider les États Membres dans les cas où les dispositions pertinentes du Conseil de sécurité n'offrent pas suffisamment d'information ou d'orientation. Le Comité a progressé dans les efforts qu'il a faits pour adopter de nouvelles directives et il poursuivra ses discussions afin de parvenir à un consensus, dans un avenir proche, nous l'espérons.

Depuis le 25 mai, les noms de huit autres personnes et de six nouvelles entités ont été inscrits sur la Liste du Comité. Afin d'appliquer les demandes mentionnées au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, et conformément à la pratique du Comité contre le terrorisme (CCT), l'on a dressé une liste de points de contact grâce auxquels le secrétariat du Comité pourra immédiatement informer les fonctionnaires pertinents des États Membres des modifications apportées à la Liste. Cette liste, déjà pleinement opérationnelle, comprend des points de contact dans toutes les missions permanentes et dans 183 États.

Le Comité a continué d'examiner rapidement les exceptions, selon les dispositions de la résolution 1452 (2002). Conformément à la Liste que tient le Comité des États auteurs de notifications, près de 11 États ont, à ce jour, contacté le Comité.

Nous avons établi une relation de travail active avec le Président et le Directeur exécutif du CCT et nous reconnaissons que la coopération entre les deux Comités doit être encore renforcée. C'est ainsi que cette semaine, nous allons tenir une réunion à laquelle participeront le Président du CCT, c'est-à-dire moi-même, les experts du CCT et son Directeur exécutif, ainsi que l'Équipe d'appui analytique et de surveillance

des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et son coordonnateur.

Au cours des quatre derniers mois, l'Équipe de surveillance a cherché à établir une relation de travail étroite et efficace avec le Comité et avec les États Membres. Elle a établi plusieurs contacts, tant avec les missions permanentes, à New York, qu'avec les autorités nationales pertinentes. En outre, elle a aidé le Comité à promouvoir l'application efficace des résolutions pertinentes, en évaluant les conséquences des mesures décrites dans ces résolutions et en formulant des recommandations sur la façon de les rendre plus efficaces. Par ailleurs, elle a présenté au Comité un rapport sur les États qui n'ont pas respecté dans les délais prévus leurs obligations conformément à la résolution 1455 (2003). L'Équipe a également prêté appui au Président du Comité, en particulier lors de ses visites dans certains pays. De même, elle a établi des relations de travail étroites avec le CCT, et en particulier avec les experts de ce Comité.

L'Équipe a abordé avec énergie le travail relatif à la Liste du Comité et elle s'est principalement efforcée de voir quelles améliorations pourraient y être apportées. Elle a envoyé des lettres à 80 États, leur demandant plus d'informations, soit parce que ces informations n'ont toujours pas été reçues, soit qu'elles ne sont pas satisfaisantes. Elle a également appelé les États Membres à ajouter des noms à la Liste et en a obtenu une réaction fort positive.

L'Équipe a fait plusieurs voyages : entre le 6 et le 27 juillet, elle s'est rendue en Libye, en Afghanistan, au Pakistan, en Egypte et dans le Royaume-Uni, afin d'évaluer l'évolution de la menace que représente Al-Qaida, de recueillir des propositions sur la façon d'améliorer la Liste, d'examiner les idées qui permettraient de rendre les sanctions plus efficaces et d'exhorter les États à ajouter des noms sur la Liste du Comité. En août, les membres de l'Équipe se sont rendus en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines, à Singapour, en Arabie saoudite, dans les Emirats arabes unis et à Washington, capitale des États-Unis. Ils ont également fait des exposés sur leur travail et sur celui du Comité au cours de réunions régionales tenues en Asie et en Afrique. Au cours de chacun de ses voyages, l'Équipe a été bien accueillie et a constaté qu'il existait un grand intérêt en faveur d'une coopération accrue avec le Comité afin de renforcer la concertation internationale contre le terrorisme.

Le Comité apprécie au plus haut point les informations fournies par l'Équipe de surveillance, peu après son retour, sur le résultat de ses visites dans certains États. Ces informations permettent au Comité de mieux comprendre les préoccupations et les expériences des États ayant fait l'objet de visites.

Le 31 juillet, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté son premier rapport écrit au Comité des sanctions. Au paragraphe 8 de la résolution 1526 (2004), le Conseil de sécurité avait prié l'Équipe de surveillance de lui présenter par écrit trois rapports au cours de son mandat de 18 mois. Le premier d'entre eux devait être présenté le 31 juillet au plus tard. Je félicite publiquement l'Équipe de surveillance d'avoir respecté ce délai et d'avoir établi un document concis, bien conçu et de grande qualité. Le rapport contient des idées nouvelles et donnera un nouvel élan aux travaux du Comité des sanctions.

Nous devons rappeler que l'Équipe de surveillance a été créée pour offrir une assistance au Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban afin qu'il puisse mieux s'acquitter de son mandat. L'Équipe est composée d'experts indépendants et ses conclusions et ses recommandations sont par conséquent indépendantes. Le Comité a déjà commencé à examiner le rapport et envisagera toute mesure qui pourrait permettre d'améliorer davantage ses travaux. Il incombe au Comité d'examiner attentivement le rapport de l'Équipe et de tirer ses propres conclusions quant aux mesures de suivi pertinentes qui pourraient être adoptées par le Comité lui-même ou au niveau du Conseil de sécurité. Le Comité procède à un examen approfondi des recommandations contenues dans le rapport.

Le Comité a d'abord examiné le rapport lors de sa réunion officieuse du 23 août, à laquelle il a décidé de rendre le rapport public. Il a ensuite transmis le rapport au Président du Conseil de sécurité dans une lettre datée du 23 août, qui a été publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité sous la cote S/2004/679. Le 30 août, j'ai donné, avec le Coordonnateur de l'Équipe de surveillance, M. Richard Barrett – qui se trouve aujourd'hui parmi nous –, une conférence de presse au cours de laquelle nous avons présenté le rapport aux médias.

Comme il s'agit du premier rapport de l'Équipe de surveillance, il définit le cadre pour les travaux futurs de l'Équipe. Il établit l'historique des

conclusions futures de l'Équipe, présente un résumé des activités entreprises à ce jour et décrit comment il a l'intention de poursuivre ses travaux à l'avenir. De plus, le rapport donne un aperçu des recommandations que l'Équipe envisage de faire dans ses rapports ultérieurs. Il est particulièrement intéressant de constater que l'Équipe a prévu un certain nombre de mesures qui pourraient être prises pour améliorer le fonctionnement et la crédibilité de la Liste récapitulative ainsi que pour renforcer l'efficacité des sanctions financières, de l'embargo contre les armes et de l'interdiction de voyager.

Je n'ai pas l'intention d'entrer ici dans les détails du rapport. Il est bien rédigé et se passe de commentaires. Mais un point sur lequel l'Équipe de surveillance insiste dans son rapport est que la communauté internationale ne peut se permettre de se reposer sur ses lauriers en cette période cruciale de la lutte contre Al-Qaida et les Taliban. Elle a également souligné la nécessité d'encourager une relation de travail plus étroite entre les États pour rendre l'environnement international encore plus hostile au terrorisme lié à Al-Qaida, à la collecte et à la répartition des fonds et à l'accès aux armements aux fins d'attentats terroristes. Il est regrettable que ce message clef ait été interprété à tort par certaines médias comme une défaillance du régime des sanctions.

L'Équipe note que la nature de la menace émanant d'Al-Qaida et des Taliban est en constante évolution au moment même où Al-Qaida lui-même a évolué d'une organisation dotée d'une structure et d'une hiérarchie en un réseau mondial, composé de groupes non liés par une structure organisationnelle mais unis par une série d'objectifs se recouvrant partiellement. La communauté internationale doit donc réagir avec créativité et efficacité à la menace que représentent Al-Qaida et les Taliban. Le Conseil de sécurité devrait veiller à ce que sa stratégie de lutte contre la menace émanant d'Al-Qaida et des Taliban soit la meilleure possible. Nous devons parer à toute éventualité.

La coopération permanente avec les États Membres reste peut-être l'aspect le plus important des travaux du Comité. Trois problèmes méritent une attention particulière à cet égard : la nécessité d'améliorer qualitativement la Liste du Comité; la possibilité offerte aux États par la résolution 1526 (2004) de rencontrer les membres du Comité; et les visites que j'effectue avec les membres du Comité dans certains États.

Comme je viens de le mentionner, l'un des thèmes principaux du rapport de l'Équipe de surveillance est la nécessité d'améliorer et d'étoffer la Liste du Comité. Le Comité envisage l'adoption de plusieurs des recommandations contenues dans le rapport. A cet égard, je voudrais encourager, dans les termes les plus vigoureux, tous les États Membres à coopérer avec le Comité en proposant de nouveaux noms à inscrire sur la Liste du Comité. La Liste contient actuellement les noms de 429 personnes et entités appartenant à Al-Qaida et/ou aux Taliban ou qui leur sont associées.

Comme chacun sait, cela ne représente malheureusement qu'une petite fraction du nombre véritable de personnes et d'entités qui sont en fait associées à Al-Qaida et/ou aux Taliban. La résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité a réaffirmé l'importance de proposer ces noms au Comité, à moins que cela ne compromette le déroulement d'enquêtes ou d'opérations de police. Je crois comprendre qu'il pourrait y avoir de nombreuses raisons pour lesquelles ces noms ne sont pas proposés au Comité, notamment des préoccupations concernant la procédure régulière, le fait de radier certains noms et l'opprobre que cela pourrait jeter sur les personnes inscrites sur la Liste. Cependant, je suis fermement convaincu que les États Membres et le Comité peuvent répondre ensemble à ces préoccupations. Le Comité demandera à l'Équipe de surveillance d'examiner les raisons pour lesquelles des noms ne sont pas proposés. Il convient de toute évidence de noter que la plupart des noms des membres d'Al-Qaida et des Taliban ne sont pas connus et qu'il est difficile d'identifier ces personnes, à moins qu'elles ne soient appréhendées au moment de la préparation ou de la perpétration d'actes terroristes ou lorsqu'elles fournissent une assistance à ceux qui appartiennent au réseau d'Al-Qaida ou qui y sont associés.

Le Comité est conscient qu'il a pour tâche de redéfinir sa liste. Le Comité demandera à l'Équipe de surveillance de lui présenter une liste de corrections pratiques et techniques réalistes et j'encouragerai les États Membres à informer le Comité de toute correction technique qu'ils auraient à apporter. Le Comité examinera bientôt le statut des personnes décédées et la meilleure façon de faire face à de telles situations concernant la Liste du Comité pour veiller à ce que leurs biens ne tombent pas dans les mains des

terroristes. Dans ses travaux, le Comité continuera à dûment prendre en compte le fait que la mise en œuvre des sanctions, y compris dans le contexte des procédures de radiation, s'effectue conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

La nécessité de resserrer la coopération entre le Comité et les États Membres est soulignée dans la résolution 1526 (2004) qui offre aux États la possibilité, à la demande du Comité, d'envoyer des représentants rencontrer les membres du Comité pour engager des discussions plus approfondies sur des questions pertinentes. Je crains que ce langage quelque peu abscons n'ait suscité une certaine inquiétude quant à savoir qui doit prendre cette initiative : l'État auquel la possibilité est offerte ou le Comité qui présente la requête. Malheureusement, le résultat est qu'aucune réunion de ce type n'a encore été tenue. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter tous les États concernés qui pourraient souhaiter rencontrer les membres du Comité à le faire. Je voudrais également souligner que l'objectif de ces réunions sera de connaître plus à fond les expériences et les préoccupations des États Membres et d'étudier les moyens d'améliorer le régime de sanctions. Je tiens également à noter que plusieurs États Membres ont participé l'an dernier aux réunions du Comité au titre de la résolution antérieure et que cela s'est avéré un exercice fort fructueux que nous devrions nous efforcer de répéter.

Comme je le relaterai ultérieurement en détail, je me propose d'effectuer de nouvelles visites dans les États Membres, comme le demande le Conseil dans sa résolution 1526 (2004). A mon avis, ces visites représentent un outil précieux pour améliorer la coopération entre le Comité et les États Membres. Mes visites antérieures ont aidé le Comité à se concentrer sur les questions qui préoccupent les États et ont mis en exergue les nouvelles tendances et méthodes utilisées par Al-Qaida.

Avec l'appui de l'Équipe de surveillance et en étroite collaboration avec le CCT, le Comité compte consolider et faire évoluer ce que l'Organisation des Nations Unies a accompli dans la lutte contre le terrorisme. A cet égard, le Comité compte s'employer assidûment à remplir le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. En particulier, il continuera à étudier les moyens de motiver les États pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures à l'encontre d'Al-Qaida et des Taliban.

Le Comité et ses membres comprennent que le terrorisme représente une menace à long terme pour le monde entier et pour chaque pays à titre individuel. Les terroristes internationaux adaptent rapidement leurs stratégies, leurs tactiques et leurs méthodes, comme nous avons pu le constater au cours des derniers mois. Par conséquent, l'instrument que constituent les sanctions ne doit pas seulement être puissant et judicieusement ciblé, il doit aussi être applicable. Il est donc nécessaire d'assurer un suivi attentif et systématique du régime des sanctions, en effectuant les ajustements nécessaires lorsque le besoin s'en fait sentir. Le Comité explore actuellement, avec l'assistance de l'Équipe de surveillance, les moyens d'améliorer l'application des sanctions en vigueur, voire l'adoption de nouvelles mesures.

Il y a en tout cas une certitude absolue dans cette lutte menée par la communauté internationale et les États Membres : il n'y a pas de remèdes miracles, ni de raccourcis ni d'autres solutions faciles. Au contraire, la tâche est exigeante et requiert un travail systématique et de la persévérance, accompagnés d'une analyse constante des actions menées et d'un questionnement sans relâche : « Avançons-nous dans la bonne direction? Avons-nous clairement à l'esprit la façon de procéder? Avons-nous commis des erreurs? Avons-nous tiré des enseignements de nos erreurs? » Si nous ne nous posons pas ces questions, je crains que les terroristes associés à Al-Qaida et aux Taliban ne se les posent et prennent les mesures nécessaires.

Cela dit, je souhaite mettre l'accent sur certaines des tâches concrètes auxquelles le Comité est confronté :

Premièrement, continuer à améliorer la qualité de la Liste récapitulative. La Liste, malgré certaines imperfections, joue déjà un rôle dissuasif très important. Toutefois, il est essentiel qu'elle soit exhaustive et exacte pour assurer la réussite des mesures de sanctions déjà prises. Comme je l'ai déjà dit, le Comité ne peut que compter sur l'assistance des États Membres pour le développement et l'amélioration continue de la Liste.

Deuxièmement, se concentrer davantage, par l'intermédiaire des activités de l'Équipe de surveillance, sur les résultats des mesures prises par les États pour appliquer les sanctions, en vue de détecter

les problèmes auxquels les États sont confrontés dans leurs tentatives de mise en œuvre. Les études de cas que va mener l'Équipe de surveillance devraient s'avérer très utiles à cet égard. Le Comité et son Équipe de surveillance soulignent que les États Membres ne doivent pas croire que leur prestige au niveau international ou leur réputation seront diminués s'ils reconnaissent des problèmes dans leurs tentatives d'application ou admettent avoir été exposés à des activités terroristes. Le fait est qu'aucun pays ne peut se croire à l'abri du terrorisme.

Troisièmement, donner une nouvelle impulsion aux travaux du Comité en ce qui concerne les noms à radier de la Liste et les exceptions enregistrées au titre de la résolution 1452 (2002). A cet égard, il est aussi probable que les États se montreraient plus motivés à soumettre les noms d'individus et d'entités pour inscription sur la Liste s'ils étaient convaincus qu'il existe un mécanisme fiable pour corriger d'éventuelles erreurs ou pour couvrir les dépenses de base indispensables.

Quatrièmement, continuer à appuyer les déplacements du Président, des membres de ce Conseil, du Comité et de l'Équipe de surveillance. Beaucoup de travail utile peut certes se faire à New York, mais pour être efficace la lutte contre le terrorisme exige que l'application des sanctions soit constamment évaluée sur le terrain. D'après ma propre expérience, qui comprend des visites à plus d'une douzaine de pays, je suis convaincu que sans un suivi continu sur le terrain, nos efforts pourraient se solder par un échec. Nos visites dans les pays font progresser nos connaissances. Dans un avenir proche, je prévois de rendre visite à plusieurs pays importants en Asie. Je compte aussi me rendre en Asie centrale et en Europe en novembre. L'Équipe de surveillance, se rendra en Afrique, en Europe et en Asie afin de promouvoir son travail et solliciter la coopération des États Membres pour les études qu'elle va mener.

Cinquièmement, prêter une oreille plus attentive aux États Membres et leur fournir l'occasion de partager leurs points de vue et leurs préoccupations, afin qu'ils puissent recevoir toute l'assistance nécessaire. Sur ce sujet, au cours des 120 prochains jours, l'évaluation écrite des plus de 130 rapports remis au Comité par les États au titre de la résolution 1455 (2003) va également être menée à son terme.

Sixièmement, accroître encore la coopération et la coordination avec le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans la ligne des réunions déjà tenues, et planifier pour l'avenir proche. Le Comité doit également s'employer à faire avancer sa collaboration avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et avec toutes les agences ou organisations internationales qui ont accumulé une expérience et des connaissances spécialisées dans la lutte contre le terrorisme. Certains États se sont déjà aperçus de l'importance qu'il y a à coordonner leurs efforts au niveau national pour lutter contre le terrorisme. Il est encore plus important de le faire au niveau international. Il faut une approche coordonnée impliquant tous les acteurs de la lutte contre le terrorisme, tout en respectant pleinement leurs différents mandats.

Pour terminer, je dirai qu'il est clair que le Comité aborde une phase d'intense activité pour mener à bien ses efforts visant à adapter les sanctions et faire en sorte qu'elles ciblent efficacement Al-Qaida et les Taliban. Pour cela il sera nécessaire de concevoir de nouvelles façons de vaincre le terrorisme et ses auteurs. Je sais que nous disposerons du plein appui du Comité dans cette tâche, et j'exhorte tous les autres États Membres à nous prêter leur aide dans cette entreprise capitale. Comme je l'ai déjà expliqué, cette assistance peut prendre la forme d'une communication de noms à inscrire sur la Liste ou de l'organisation de réunions pour partager les résultats de leur expérience, ainsi que leurs idées sur les questions à examiner et les moyens de développer et améliorer les sanctions.

J'espère que nous bénéficierons du dialogue que je mènerai avec des États Membres au cours de mes prochains voyages et des rapports que remettra l'Équipe de surveillance sur les résultats de ses déplacements. Je suis fermement convaincu que lorsque je remettrai au Conseil mon prochain rapport, comme je suis tenu de le faire tous les 120 jours, je pourrai tirer les leçons adéquates de ces déplacements, du prochain rapport de l'Équipe de surveillance et des réunions que, j'espère, tiendront le Comité et les États Membres intéressés.

La lutte permanente contre Al-Qaida et les Taliban est d'une importance capitale. J'espère que nous ne nous ne nous montrerons jamais hésitants, que nous ne nous arrêterons jamais, que nous ne nous estimerons jamais satisfaits du travail déjà accompli et que nous ne nous essoufflerons jamais. Les travaux du

Comité resteront guidés par ce principe, afin de contribuer à l'émergence d'une communauté mondiale plus pacifique, plus sûre et plus solidaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Muñoz des informations très complètes qu'il nous a fournies et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent intervenir.

M. Holliday (États-Unis) (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur Muñoz nous a fourni une vision d'ensemble très utile, très instructive et très précise concernant les récents travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et la contribution importante fournie par l'Équipe de surveillance à l'appui de ces efforts. Les événements récents, notamment en Fédération de Russie et ceux ayant frappé des citoyens australiens en Indonésie, sont un triste et regrettable rappel que la menace mondiale du terrorisme persiste. Le rapport de l'Équipe de surveillance daté du 31 juillet indique, à raison, que la communauté internationale a fait d'importants progrès dans la lutte contre la menace que posent les terroristes associés à Al-Qaida et aux Taliban. Avec nos alliés, nous avons affaibli la capacité d'Al-Qaida à lancer de nouvelles opérations en gelant plus de 140 millions de dollars d'avoirs liés à de nombreux individus ou entités associés au réseau Al-Qaida et à d'autres groupes terroristes. Le gel des avoirs associés aux terroristes demeure une haute priorité du Gouvernement des États-Unis. Nous encourageons vivement les nations qui ne l'ont pas encore fait à adopter une législation permettant le gel des avoirs liés au terrorisme.

Le rapport de l'Équipe de surveillance indique également que les États Membres individuels coopèrent plus étroitement que jamais s'agissant de partager les informations et de conjuguer leurs efforts dans la lutte contre nos ennemis terroristes. Cette coopération demeure essentielle si l'on veut que tous les États appliquent pleinement les sanctions.

Nous devons continuer de placer la barre très haut dans notre lutte commune contre Al-Qaida. Nous avons besoin d'idées nouvelles et novatrices pour lutter contre nos adversaires terroristes, surtout quand ils conçoivent de nouvelles stratégies pour mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Le rapport de l'Équipe de surveillance constate à juste titre que la nature des menaces posées par Al-Qaida et les Taliban a évolué depuis que le Conseil de sécurité a adopté ses premières mesures contre les Taliban et Oussama ben Laden au titre de la résolution 1267 (1999). Al-Qaida est devenu un réseau mondial de groupes qui ne se limite plus aux frontières d'une nation et qui pose une menace à tous ceux qui, de par le monde, sont épris de liberté. Nous devons veiller à continuer d'adapter et d'affiner les mesures existantes et envisager de prendre de nouvelles mesures qui pourraient servir à évaluer de façon constante la menace que posent Al-Qaida et les Taliban.

Enfin, j'aimerais rendre hommage à l'Ambassadeur Muñoz et à sa délégation pour la fermeté et le professionnalisme avec lesquels ils ont dirigé les travaux du Comité du Conseil de sécurité, qui est devenu le centre de coordination de nos efforts communs en vue de lutter contre le terrorisme. La délégation des États-Unis se félicite également des efforts déployés par la nouvelle Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004), dirigée par le Coordonnateur Richard Barrett, à l'appui des travaux du Comité. Nous nous appuierons largement sur sa compétence pour trouver des moyens de renforcer les efforts des États dans la lutte contre le terrorisme. À cet égard, j'ai le plaisir de noter que deux membres de l'Équipe se sont récemment rendus à Washington pour rencontrer des responsables chargés de la lutte contre le terrorisme au sein de mon gouvernement. Le Gouvernement des États-Unis est prêt à aider le Conseil dans sa lutte contre la menace que pose Al-Qaida et nous sommes disposés, si nécessaire, à jouer un rôle dirigeant. C'est une lutte que nous ne pouvons nous permettre de perdre. Nos efforts doivent être sans relâche.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe pleinement à la déclaration qui sera ultérieurement faite par l'Ambassadeur néerlandais au nom de l'Union européenne et des États en cours d'adhésion.

Comme l'ont montré les récents événements, la menace du terrorisme est plus que jamais présente. Le Gouvernement du Royaume-Uni a déjà présenté ses condoléances aux peuples russe et indonésien. De telles attaques soulignent une fois de plus la nécessité pour la communauté internationale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de nouvelles attaques. C'est pourquoi l'exposé présenté par l'Ambassadeur Muñoz aujourd'hui revêt tant

d'importance, tout comme son dévouement personnel et les efforts qu'il déploie au nom du Comité. Les visites qu'il a rendues à des États Membres ont revêtu une importance particulière. Elles ont permis de débattre de l'importance des sanctions, de promouvoir les travaux du Comité et de voir comment les sanctions sont appliquées au niveau opérationnel. Cela a été crucial pour élever le profil international les sanctions et les travaux du Comité. L'Ambassadeur Muñoz bénéficie du plein appui du Royaume-Uni.

Je me félicite du rapport de l'Équipe de surveillance concernant Al-Qaida et les Taliban, lequel a mis en exergue la nature changeante de la menace que posent Al-Qaida et les Taliban. Ce rapport a inspiré le Comité, à la fois de par ses recommandations pratiques quant à l'application des sanctions, et par sa nouvelle perception de questions qui, par le passé, se sont avérées litigieuses au sein du Comité. Nous ne pouvons éviter de telles questions et le rapport et les recommandations du Comité ont déjà incité au débat et en ont fourni la base. À présent, il nous faut faire progresser ce débat. Le Royaume-Uni appuie pleinement les activités proposées par le Président du Comité.

Je voudrais aborder deux points qui semblent particulièrement essentiels pour le succès des sanctions et des travaux du Comité. Tout d'abord, il y a la Liste récapitulative. Il ne s'agit pas d'une liste destinée uniquement au Conseil de sécurité ou Comité des sanctions concernant Al-Qaida et les Taliban. La Liste est destinée à chacun des États Membres. Chaque État doit être encouragé à s'approprier cette liste. La meilleure façon de le faire est de proposer les noms qui doivent, le cas échéant, y figurer.

Peut-être que certains États, comme l'a conclu le Président, se sont abstenus de proposer des noms parce qu'ils ne savent pas exactement comment procéder ou parce qu'ils pensent qu'il est mal vu d'admettre qu'il y a des individus associés à Al-Qaida ou aux Talibans sur leur territoire. Mais comme l'a affirmé l'Ambassadeur Muñoz, nous devrions tous faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre ce préjugé. La menace que pose Al-Qaida est commune à bien des États et le fait de proposer des noms prouve la détermination mutuelle ferme de l'État à lutter contre le terrorisme.

Deuxièmement, j'aimerais évoquer de façon plus générale la coopération, que ce soit entre États pour faciliter l'application des sanctions entre organisations régionales ou entre experts, ou au niveau national. La coopération est essentielle à la bonne application des sanctions et à la lutte contre le terrorisme. Les recommandations du Comité concernant Al-Qaida et de l'Équipe de surveillance sont donc les bienvenues, mais il devrait y avoir une coopération plus étroite avec le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive. Je me félicite notamment de la façon dont l'Ambassadeur Muñoz a exposé ce point. Les travaux des comités parallèles sont de hautes priorités qui méritent toute l'attention du Conseil. Chacun a beaucoup à gagner de l'autre.

Nous nous félicitons également de l'autre recommandation de l'Équipe de surveillance d'informer les agences des services de renseignements et les institutions financières de ce que contient la Liste, car elles sont des partenaires dans notre lutte contre le terrorisme et sont indispensables pour que nous réagissions rapidement à de nouvelles entrées sur la Liste. Nous nous y sommes essayés au Royaume-Uni et le résultat semble évident. D'après de récentes statistiques, les informations tirées de la Liste récapitulative et placées sur le site Web de la Bank of England sont consultées par 50 000 personnes par mois. Il est indispensable de partager ces informations.

Le débat d'aujourd'hui constitue une autre étape de la réaction de la communauté internationale à la lutte contre le terrorisme. Nous faisons beaucoup de progrès, mais les leçons tirées des événements récents montrent combien nous devons tous redoubler d'efforts. L'un des principaux défis auxquels sont confrontés l'Organisation des Nations Unies et tous ses États Membres, ainsi que toutes les autres organisations régionales qui ont également une importante contribution à faire, est de se protéger contre le fléau du terrorisme sous tous ses aspects. Nous devons être à la hauteur de ce défi.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres délégations qui ont exprimé leur gratitude à l'Ambassadeur Muñoz, Président du Comité des sanctions concernant Al-Qaida et les Taliban, pour le deuxième exposé qu'il a présenté comme il y est tenu, tous les 120 jours, en application du paragraphe 12 de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité. Nous remercions également l'Équipe de surveillance concernant Al-Qaida et les Taliban pour leur premier rapport semestriel présenté en application de la résolution 1526 (2004).

Notre débat d'aujourd'hui intervient tout juste après le troisième anniversaire des événements tragiques du 11 septembre 2001, qui ont choqué le monde entier et suscité la condamnation universelle. L'attaque terroriste récente contre des écoliers innocents et leurs parents à Beslan nous rappelle amèrement que cette menace persiste. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux victimes et au Gouvernement de la Fédération de Russie. L'attaque dont a été la cible l'Ambassade d'Australie à Jakarta, la semaine dernière, ne fait que nous rappeler à quel point nous sommes vulnérables devant le terrorisme mondial.

Le terrorisme, qu'il soit commis par des individus, des groupes ou des États, représente une menace constante pour nombre de pays. Il menace également aujourd'hui les intérêts vitaux nationaux du Pakistan. Nous avons par conséquent participé activement à la campagne mondiale contre le terrorisme. Nous avons ouvert la voie en capturant la majorité des dirigeants d'Al-Qaida et plus de 500 terroristes. Notre campagne se poursuit à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, en coopération bilatérale avec les grandes puissances et l'ONU.

Notre succès dans la lutte contre les terroristes a naturellement suscité un plus grand nombre d'attentats terroristes, y compris contre notre Président et notre Premier Ministre. L'Équipe de surveillance du Comité créée par la résolution 1267 (1999), qui s'est rendue au Pakistan au mois de juillet, a relevé dans son rapport que nous avions démontré de manière convaincante que nous étions résolus à combattre les terroristes.

Il serait simpliste de s'attendre à ce que le régime de sanctions du Conseil de sécurité, à lui seul, élimine la menace du terrorisme. La campagne contre le terrorisme doit être poursuivie avec une pleine compréhension de la menace et avec une stratégie claire pour en assurer le succès.

Nous avons pris note du travail accompli par le Comité durant les quatre derniers mois. Nous avons également pris note des recommandations formulées par l'Équipe de surveillance. Nous continuerons de travailler en étroite coopération avec le Comité et avec l'Équipe dans leurs efforts visant à améliorer le régime des sanctions.

J'ai quelques observations à faire concernant le travail du Comité et de l'Équipe de surveillance. Premièrement, nous partageons le point de vue du Président selon lequel le caractère exhaustif et l'exactitude de la Liste récapitulative sont essentiels au succès des sanctions. Ceci aidera également les États à poursuivre ou à extrader des personnes et des entités figurant sur la Liste.

Deuxièmement, le Comité doit continuer d'améliorer les formalités actuelles de radiation et de garantir une procédure régulière. Troisièmement, l'application des sanctions financières ne doit pas inconsidérément viser des organisations caritatives islamiques ou décourager les contributions personnelles à des fins caritatives, car c'est là une obligation islamique.

Quatrièmement, le Comité devrait faire montre de prudence dans l'utilisation du terme « associés ». Une interprétation trop large de ce terme aux fins de viser divers terroristes comme étant liés à Al-Qaida comporte le risque de disperser l'attention du Comité.

Cinquièmement, les visites du Président du Comité et de l'Équipe de surveillance dans les États devraient servir à renforcer la coopération en facilitant l'octroi d'une aide technique et en établissant un dialogue constructif. Nous espérons que les notes d'information et les rapports consécutifs aux visites continueront d'être présentés périodiquement. Ils se sont avérés utiles pour augmenter la compréhension du Comité et pour encourager la transparence.

Sixièmement, les efforts déployés par le Comité en vue de coopérer avec d'autres organismes de l'ONU devraient être poursuivis, comme l'a signalé aujourd'hui le Président, tout en respectant pleinement les mandats respectifs de ces derniers. Septièmement, nous avons pris note de l'inquiétude manifestée par l'Équipe de surveillance quant à la menace que pose l'assemblage, par Al-Qaida, de bombes susceptibles de propager des polluants chimiques, biologiques ou radiologiques ou encore par la fabrication d'une bombe sale ou autres armes de destruction massive. Nous estimons qu'il faut procéder à une évaluation réaliste de cette menace, ce qui ne doit pas empêcher le Comité de remplir son mandat principal.

Les menaces de terrorisme posées par les armes de destruction massive peuvent et doivent être examinées en prenant des mesures au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil ainsi qu'appliquant fidèlement et en améliorant les régimes internationaux existants relatifs aux armes de destruction massive.

Nous estimons que le Comité doit également adopter une approche judicieuse pour faire face aux Taliban, en gardant présentes à l'esprit les réalités politiques et sécuritaires en Afghanistan ainsi que les politiques du Gouvernement du Président Karzai.

Le terrorisme continue de représenter une menace de portée mondiale, exigeant une réponse internationale coordonnée. Le deuxième paragraphe du rapport de l'Équipe de surveillance indique qu'Al-Qaida s'est transformé en « réseau mondial, composé de groupes non liés par une structure organisationnelle mais unis par une série d'objectifs » idéologiques se recouvrant partiellement. Le rapport montre que ce réseau en évolution évite en général d'utiliser des moyens classiques de financement, de déplacements ou d'acquisition d'armes, d'où la nécessité d'une riposte adéquate pour prévenir de nouveaux attentats terroristes.

La coopération mondiale contre le terrorisme a connu de grands succès. Une action déterminée et collective a endigué et détruit les programmes violents des terroristes. La réponse antiterroriste immédiate doit néanmoins être associée à une stratégie nette et à long terme pour assurer le succès de celle-ci et pour mettre fin à ces tactiques meurtrières. Cette stratégie doit comprendre les éléments suivants :

Premièrement, obtenir un consensus sur la définition du terrorisme. Deuxièmement, délégitimer la cause des terroristes en réglant des questions telles que l'occupation étrangère, le refus de l'autodétermination, l'intervention militaire et le recours à la force. Troisièmement, répondre à des questions structurelles plus vastes, y compris celles de l'injustice politique et économique. Quatrièmement, faire en sorte que le contre-terrorisme ne viole pas les droits de l'homme fondamentaux et ne provoque pas de choc des cultures.

Toutes les tentatives visant à associer le terrorisme à l'islam sont injustes et vont à l'encontre de nos intérêts. Elles profanent notre foi sacrée, éprise de paix, et elles accordent aux terroristes une respectabilité idéologique qu'ils ne méritent pas. Elles ne font qu'accroître l'hostilité et affaiblir ceux qui prônent la retenue et la coopération. J'aimerais à cet égard demander que l'on tienne compte de la stratégie de retenue éclairée comme celle qui a été proposée par le Président Moucharraf du Pakistan.

Nous pensons, comme le Président, qu'il est nécessaire d'en faire bien davantage pour combattre le terrorisme. Le Comité des sanctions concernant Al-Qaida et les Taliban et le Conseil de sécurité peuvent renforcer et coordonner des mesures nationales et régionales, sans pour autant se substituer à elles. Le succès du Comité est tributaire de la coopération qu'il recevra des États ainsi que de la complétude et de la clarté de notre réaction à la menace terroriste.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite également de la séance publique d'aujourd'hui, qui nous a donné l'occasion d'écouter une fois de plus notre collègue, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban, qui nous a donné des informations complètes sur les travaux du Comité ainsi que sur son programme de travail futur en vue de faire face au terrorisme international, une des préoccupations internationales qui n'épargne aucun pays et aucune personne, comme l'ont démontré les récents événements survenus en Indonésie et en Fédération de Russie. Ma délégation se félicite des efforts déployés et des activités menées par le Comité, comme le souligne l'engagement personnel de l'Ambassadeur Muñoz, en vue de faire face à la situation.

Nous nous félicitons également du rapport fort enrichissant présenté au Comité et au Conseil de sécurité par la nouvelle Équipe d'appui analytique et de surveillance créée en application de la résolution 1526 (2004). Il est important d'examiner de près les recommandations formulées dans le rapport de l'Équipe, qui se fonde sur son analyse des rapports nationaux, au nombre de 130 à ce jour, grâce aux efforts conjoints du Comité et de l'Équipe de surveillance. Nous disposons à présent d'une base plus large et plus complète à partir de laquelle tirer des schémas, des tendances et des conclusions, afin de renforcer le régime de sanctions contre Al-Qaida et les terroristes.

Nous relevons également la mise en garde lancée par le Président et par le rapport de l'Équipe de surveillance, à savoir qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, en raison de l'évolution de la façon dont Al-Qaida et les terroristes sont organisés et travaillent, ce que l'Équipe de surveillance qualifie de « méthodes désormais appliquées par Al-Qaida ».

Le Conseil devrait prendre note de l'information communiquée par le Président Muñoz selon laquelle Al-Qaida est aujourd'hui un réseau mondial et non une

organisation structurée et hiérarchisée. N'ayant plus besoin d'importantes sommes d'argent pour organiser des attentats, Al-Qaida peut donc financer ce type d'acte par des voies moins détectables, telles que : l'utilisation des profits d'origine criminelle; le détournement de dons destinés à des œuvres de bienfaisance, voire d'héritages; le trafic de fausse monnaie; les utilisations frauduleuses de cartes de crédit; le trafic de drogue; ils exploitent même un système financier depuis longtemps en place dans lequel de nombreux courtiers ont la possibilité de virer des sommes d'un site à un autre sur la base de la confiance.

Al-Qaida fait preuve d'une souplesse accrue s'agissant d'échapper aux sanctions. Nous sommes donc d'accord avec l'Ambassadeur Muñoz lorsqu'il fait remarquer qu'il faudrait renforcer le régime des sanctions appliqué par le Conseil. Cela devient urgent face à la décentralisation d'Al-Qaida, qui réunit désormais des groupes constitués en réseaux peu structurés et capables de semer la terreur en usant de moyens jusqu'ici non proscrits. A ce sujet, il importe que les documents à remettre au Conseil, en particulier les listes, contiennent des informations exactes et suffisamment précises pour être utiles. Les suggestions qui viennent d'être faites par l'Ambassadeur Muñoz méritent la plus grande attention du Conseil; nous les approuvons pleinement.

De plus, nous nous félicitions des rapports très instructifs sur le régime des sanctions qui ont été remis au Comité et au Conseil de sécurité. Il importe de mettre immédiatement en place des structures identifiables par le biais du renseignement et prendre des mesures efficaces pour contrecarrer les plans d'Al-Qaida. Ce devrait être un objectif clair de toutes les mesures antiterroristes d'envergure mondiale. La coopération internationale sur tous les fronts – multilatéral, régional et bilatéral – peut compléter les efforts individuels de chacun et avoir un effet multiplicateur.

Nous nous félicitons également de la collaboration constante entre le Comité 1267 et le Comité contre le terrorisme, qui coordonnent leurs efforts. A cet égard, ma délégation approuve entièrement les visites sur le terrain qu'effectuent actuellement le Président et l'Équipe de surveillance, car ces visites permettent de comprendre concrètement la manière dont évoluent les opérations d'Al-Qaida, les domaines dans lesquels les États ont du mal à appliquer le régime des sanctions et les mesures à adopter pour resserrer la coopération internationale et soutenir les efforts nationaux visant à contrecarrer les opérations d'Al-Qaida.

Les Philippines ont salué la venue de l'Équipe de surveillance à Manille et dans d'autres capitales de notre région, où un dialogue direct sur les expériences de chacun avec les organes responsables de l'application des sanctions a permis de dégager des informations utiles pour renforcer davantage les efforts déployés contre le terrorisme à l'échelle nationale et internationale. Les Philippines adhèrent pleinement à la lutte mondiale contre le terrorisme et continueront de partager leurs expériences pour affiner les mesures visant à neutraliser les nouvelles méthodes d'Al-Qaida.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents en remerciant à mon tour l'Ambassadeur Muñoz de son exposé très riche d'informations, auquel nous souscrivons pleinement. Je voudrais également saluer la présence du Coordinateur de l'Équipe de surveillance, M. Richard Barrett, et le remercier du rapport clair et détaillé que son Équipe a élaboré.

La Roumanie s'associant à la déclaration que l'Ambassadeur Van den Berg, des Pays-Bas, prononcera dans un moment au nom de l'Union européenne, je limiterai mon intervention à quelques brèves remarques.

Notre examen des activités du Comité devrait essentiellement porter sur les inquiétantes conclusions qui ont été tirées par l'Équipe de surveillance et soulignées dans l'exposé de l'Ambassadeur Muñoz, à savoir que la menace terroriste d'Al-Qaida est aussi sérieuse que jamais. Bien que les mesures résolues de la communauté internationale l'aient fortement affaibli, le réseau Al-Qaida a survécu, mais de surcroît il poursuit ses attaques criminelles et aveugles dans le monde entier.

La tenue de la présente séance coïncide avec la triste commémoration du troisième anniversaire des attentats du 11 septembre. Le chagrin de tant de familles endeuillées, le choc ressenti par une nation et le sentiment fort clair que le camp de la paix a des ennemis mortels, tout cela est très présent dans nos esprits aujourd'hui. En effet, l'ONU et le Conseil de sécurité ont fait bien du chemin au cours des trois années écoulées s'agissant d'aider la communauté internationale à affermir et à organiser sa riposte face à

la terreur de notre temps. Le Comité contre le terrorisme (CCT), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, et ceux qui ont présidé ces comités ou participé à leurs travaux en tant que membres ou alliés méritent tous nos éloges.

Cela dit, il reste encore énormément à accomplir et bien des enseignements à tirer de l'expérience acquise jusqu'ici au Conseil de sécurité. Il reste aussi un grand nombre de mesures à prendre pour remédier aux lacunes ou faiblesses identifiées. Dresser le bilan de nos progrès et rectifier en conséquence notre riposte aux menaces changeantes auxquelles nous sommes confrontés, ce sont là des impératifs constants et des défis permanents. Telle est la raison pour laquelle, à mon avis, je puis dire avec confiance que l'Ambassadeur Muñoz et son Comité 1267 sont pleinement à la hauteur des attentes placées en eux.

Ayant pris les commandes de la lutte contre le terrorisme et Al-Qaida, le Conseil de sécurité doit constamment prouver son aptitude à s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies. Efficacité, coopération et assistance sont les critères essentiels de cette difficile entreprise. La nature de la menace posée par Al-Qaida évoluant, le Conseil et le Comité 1267 sont tenus, pour être efficaces, de s'adapter en permanence à ces changements, notamment en affinant le régime des sanctions et en veillant à ce qu'il soit pleinement et correctement appliqué. En sa qualité de Vice-Président du Comité, la Roumanie est prête à prendre une part active aux efforts déployés pour identifier les meilleurs moyens d'y parvenir. C'est dans ce contexte que nous voudrions, dès à présent, saluer la série de recommandations proposées par l'Équipe de surveillance et actuellement étudiées par les membres du Comité.

La cible d'Al-Qaida étant la communauté internationale dans son ensemble, la menace qu'Al-Qaida fait planer est d'envergure mondiale. Comme l'ont montré les attaques de l'année dernière, désormais aucun pays du monde n'est à l'abri du terrorisme. Le terrorisme frappe aussi bien à New York, Madrid et Bali qu'à Moscou, Istanbul et Beslan. Pour lutter efficacement contre ce fléau, en particulier contre les actes perpétrés par cet effroyable réseau terroriste, il faut une réponse mondiale et la participation active de tous les Membres de l'ONU.

La coopération entière des États Membres s'agissant d'appliquer scrupuleusement les sanctions imposées par la résolution 1526 (2004) doit s'accompagner d'une coopération étroite entre le Comité 1267 et les autres organes auxiliaires du Conseil de sécurité, en particulier le CCT, sa Direction exécutive nouvellement créée et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres institutions et organisations internationales concernées. Saluant les progrès accomplis dans le renforcement de la coopération entre le Comité 1267 et le CCT, je voudrais assurer l'Ambassadeur Muñoz que je suis entièrement disposé à discuter, en ma qualité de Président du Comité 1540, des synergies possibles entre nos deux Comités.

Comme cela a été dit à maintes reprises au sein du Conseil, dans sa lutte contre le terrorisme, la communauté internationale n'est pas plus forte que le plus faible de ses maillons. Il est donc dans l'intérêt du monde entier que chaque Membre de l'ONU puisse et veuille mettre en place toutes les mesures nécessaires pour combattre efficacement ce fléau. D'où la nécessité absolue de venir en aide aux pays les plus vulnérables, notamment en continuant d'effectuer des visites sur le terrain.

Enfin, je voudrais présenter les condoléances les plus sincères de la Roumanie aux peuples et aux Gouvernements indonésiens et australiens, ainsi qu'aux familles des victimes de l'attaque terroriste la plus récente et choquante perpétrée le 9 septembre contre l'Ambassade d'Australie à Jakarta. C'est hélas une nouvelle preuve que la lutte contre le terrorisme est loin d'être terminée et qu'elle doit rester une des priorités de premier ordre du Conseil de sécurité.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) *:* Compte tenu du thème de la présente séance, je voudrais d'emblée remercier tous ceux qui ont réagi face aux récents attentats terroristes perpétrés contre la Russie, en particulier le drame sans précédent qui s'est abattu dans la ville russe de Beslan.

Le 1er septembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle condamnant les actes de terrorisme récents commis en Russie et appelant à une intensification des efforts internationaux face à la guerre déclenchée à l'échelle mondiale par les terroristes. Aujourd'hui, deux jours après l'anniversaire de la tragédie du 11 septembre, il apparaît clairement que la lutte contre le terrorisme international est loin

d'être achevée. Tout récemment encore, l'attentat terroriste perpétré contre l'Ambassade d'Australie à Jakarta est venu nous le rappeler.

Il est important que, face à la lutte contre le terrorisme, la communauté internationale ait fait front et ait fait effectivement montre de solidarité. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées a un rôle important à jouer pour renforcer la lutte contre le terrorisme engagée par les États Membres. Au cours des quatre derniers mois, le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban a continué de jouer un rôle actif pour veiller à l'efficacité des mesures restrictives imposées par le Conseil de sécurité contre les Taliban, Al-Qaida et leurs complices. C'est avec plaisir que nous notons qu'au cours de cette période, de nouveaux noms et de nouveaux renseignements essentiels pour veiller à la bonne identification des terroristes ont été ajoutés à la Liste récapitulative du Comité. Des progrès considérables ont été faits pour adapter les procédures des travaux de cet organe aux demandes présentées dans les résolutions 1455 (2003) et 1526 (2004).

Le terrain a été préparé pour une véritable coopération entre le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et le Comité contre le terrorisme (CCT). Des contacts et des efforts visant à renforcer la coordination des activités de ces deux comités sont en train de se mettre en place, tant au niveau des présidents qu'au niveau des groupes d'experts. En ma qualité de Président en exercice du CCT, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de principe d'intensifier cette coopération.

Les efforts déployés par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban pour s'acquitter de son mandat reçoivent un appui solide de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui a récemment présenté son premier rapport (S/2004/679) dans lequel elle évalue les effets du régime des sanctions. Nous partageons la plupart des conclusions et recommandations de ce rapport. Nous notons que les évaluations de l'Équipe pour ce qui est de l'ampleur de la menace que les Taliban et Al-Qaida continuent à l'heure actuelle de poser à la communauté internationale et à la sécurité coïncident avec nos propres conclusions et recommandations. Nous convenons, en particulier, que les dirigeants des Taliban et d'Al-Qaida continuent de maintenir des contacts étroits entre eux. Nous sommes également convaincus que si les Taliban parvenaient à contrôler ne serait-ce qu'une partie de l'Afghanistan, il faudrait s'attendre à y voir surgir de nouvelles bases du terrorisme international.

Nous convenons avec l'Équipe de surveillance que, dans un avenir proche, le Conseil de sécurité devra fournir de nouveaux éclaircissements quant à l'ampleur de l'embargo sur les armes et de l'interdiction de voyager. À l'heure actuelle, les dispositions de la résolution 1526 (2004) permettent d'interpréter de diverses façons ces éléments du régime des sanctions, ce qui diminue donc l'efficacité des mesures pertinentes. Des indications plus précises et plus exhaustives faciliteraient concrètement la tâche des États Membres en leur permettant d'appliquer ces interdictions de manière appropriée.

Je voudrais pour terminer souligner encore une fois que le succès de la lutte contre le terrorisme dépend directement de l'unité des efforts menés par l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous estimons important d'instaurer un dialogue de confiance entre les États Membres et le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban sur tous les aspects de la question relative aux sanctions.

Un instrument clef du régime des sanctions est la Liste récapitulative du Comité. Nous avons eu l'occasion d'entendre de nombreuses plaintes relatives à l'exhaustivité et à l'exactitude des renseignements qui s'y trouvent. L'on peut discuter longtemps des failles de cette Liste, mais le fait de se plaindre n'arrangera rien. Il est clair que le Comité a besoin de l'appui des États Membres, et nous demandons aux États Membres de lui accorder cet appui en fournissant notamment de nouvelles informations qui amélioreront l'efficacité de la Liste.

M. von Ungern-Sternberg (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, l'Ambassadeur Muñoz, comme d'autres l'ont déjà fait, de son exposé très complet, de son engagement personnel et de tout le travail qu'il a accompli. Nous remercions également l'Équipe de surveillance de son rapport édifiant.

Comme l'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration que va faire la présidence de l'Union

européenne, je peux limiter mon intervention aux trois observations suivantes.

Premièrement, tous les États Membres de l'ONU doivent appuyer activement le régime des sanctions. La menace terroriste reste imminente à l'échelle mondiale, comme l'ont tragiquement montré les récentes attaques perpétrées à Jakarta et à Beslan. Je voudrais encore une fois exprimer les sincères condoléances de l'Allemagne aux familles de toutes les victimes et aux Gouvernements indonésien, australien et russe.

Comme tous les États sont visés par ces crimes odieux, il leur incombe à tous la responsabilité commune d'agir . Le régime des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban constitue un cadre juridique et logistique essentiel à toute action et, à notre avis, c'est un régime efficace. Bien que les quantités d'avoirs gelés et le nombre d'individus visés arrêtés aux frontières puissent être limités, il ne faut pas sous-estimer l'effet préventif de ces mesures.

Ma seconde observation a trait à la Liste récapitulative. Il faut à tout prix que cette Liste soit complétée et actualisée. Le régime des sanctions est loin d'être parfait. L'outil essentiel dont il dispose est la Liste récapitulative. Nous partageons l'avis de l'Équipe de surveillance qui estime que la Liste doit être constamment complétée et mise à jour avec l'aide des États Membres. Cette Liste ne peut être qu'aussi bonne que les données transmises par les États. L'Allemagne a identifié un certain nombre de personnes à inclure sur la Liste. À chaque fois, nous avons remis des données d'identification considérables et des informations solides sur leurs activités criminelles, notamment leurs liens avec Al-Qaida et les Taliban. Les directives révisées relatives aux travaux du Comité, qui, nous l'espérons, seront bientôt achevées, ont pour objectif de faciliter encore davantage une interaction étroite entre les États Membres, le Comité et l'Équipe de surveillance.

Ma dernière observation porte sur la radiation des noms de la Liste. La question de la radiation des noms prend une importance croissante pour ce qui est en particulier des personnes inscrites à juste titre sur cette liste mais qui, par la suite, ont tourné le dos au terrorisme. L'inscription sur la Liste et la radiation de la Liste sont les deux faces de la même médaille. Nous avons la conviction que si le nom d'un individu doit être inscrit sur la Liste des sanctions en raison de ses crimes terroristes et de ses liens avec le terrorisme, son nom doit, dans la même logique, être rayé de la Liste s'il change de vie de manière crédible et durable et s'il rejette avec force tous les actes et toutes les affiliations terroristes.

Cette radiation constitue, d'une part, une question de justice matérielle et de procédure régulière touchant la personne concernée. Elle est, en même temps, une question se rapportant à la clarté et à l'exactitude de la Liste elle-même. Qui plus est, la perspective de voir son nom radié de la Liste peut être une incitation importante pour la personne concernée de coopérer dans les enquêtes menées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ce potentiel positif du régime des sanctions mérite un examen attentif.

Nous nous félicitons donc de l'intention manifestée par l'Équipe de surveillance de revoir les procédures de radiation actuelles et d'élaborer des propositions en vue de leur clarification et de leur transparence. Nous sommes convaincus que tout ceci améliorera la crédibilité du régime de sanctions et rehaussera la coopération active des États avec le Comité.

Pour terminer, je voudrais souligner la détermination de l'Allemagne à poursuivre sa collaboration étroite avec le Comité et tous les intéressés en vue d'améliorer encore cet instrument important de lutte contre le terrorisme dans le monde.

M. Duclos (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion d'aujourd'hui sur un sujet de très grande préoccupation pour la communauté internationale. Je marque aussi ma reconnaissance à l'Ambassadeur Muñoz pour son exposé très clair et très précis.

Je m'associe par avance à la déclaration que fera le Représentant permanent des Pays-Bas au nom de la présidence de l'Union européenne. Je me bornerai donc à quelques brèves remarques.

D'abord, à mon tour, je ne peux que noter que ce débat se tient environ trois ans après les épouvantables événements du 11 septembre. Il me semble que trois ans après, nous sommes malheureusement plus familiers avec le visage du terrorisme moderne. Le terrorisme moderne n'est pas un cauchemar américain; c'est une menace réelle qui frappe sur tous les continents du monde. Nous sommes donc aux côtés des victimes. Nous sommes actuellement plus particulièrement en unité de pensée avec les victimes

des récents événements dans le Caucase et à l'Ambassade d'Australie à Jakarta. Nous présentons à nouveau nos condoléances aux familles éprouvées dans ces deux circonstances.

Le terrorisme concerne l'ensemble de la communauté internationale. Il appelle une réponse extrêmement rigoureuse, une réponse sans aucune faiblesse, une réponse qui, certes, tient compte de la complexité du phénomène, une réponse qui doit être fondée sur l'unité de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'une des contributions importantes du travail effectué par l'Ambassadeur Muñoz et l'Équipe de surveillance est de présenter une analyse claire, convaincante et argumentée de l'évolution de la menace constituée par le réseau Al-Qaida et par les Taliban. C'est une menace qui sans doute a été dans une certaine mesure limitée, affaiblie par la réponse forte de la communauté internationale. Mais en même temps, c'est une menace qui a survécu, qui a pris une forme nouvelle plus diffuse et d'une certaine manière, à cet égard, plus difficile à combattre. Comment poursuivre le travail du Comité créé par la résolution 1267 (1999)? Il nous semble pour notre part que nous devons suivre trois directions.

En premier lieu, nous devons adapter nos instruments, notamment l'instrument des sanctions, au caractère évolutif de la menace. L'Équipe de surveillance plaide avec raison pour un maintien des sanctions d'une manière adaptée, car l'Équipe a identifié un certain nombre de lacunes dans les sanctions et par conséquent propose des mesures concrètes pour les améliorer, y compris par une meilleure liaison avec le Comité contre le terrorisme (CCT). Le Comité Al-Qaida a commencé à examiner ces propositions. En ce qui nous concerne, nous sommes tout à fait déterminés à procéder à cet examen dans l'esprit le plus constructif.

Une deuxième orientation est la nécessité de renforcer la cohésion de la communauté internationale. Nous appuyons à cet égard les propositions de l'Ambassadeur Muñoz visant à renforcer les contacts avec les États Membres à New York et lors des déplacements dans les pays concernés avec la volonté d'expliquer l'action du Comité, de proposer une aide lorsque cela est possible, mais aussi de rappeler la collaboration attendue et qui fait parfois défaut. Il est notamment nécessaire que tous les États Membres coopèrent pour mieux renseigner et préciser les informations concernant les individus inscrits.

Enfin, une troisième exigence a trait au respect de l'état de droit. Le Secrétaire général l'a rappelé mercredi dernier à Mexico. Il a dit que nous devons trouver des méthodes pour combattre le terrorisme de manière efficace, mais nous devons nous assurer que ces méthodes ne menacent pas l'état de droit et les droits élémentaires des citoyens. Par la poursuite de son action constructive au sein du Comité Al-Qaida, ma délégation restera vigilante sur la conciliation du principe d'efficacité et du principe du respect de l'état de droit.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Muñoz de l'exposé détaillé qu'il vient de faire.

Avant-hier a marqué le troisième anniversaire des attentats du 11 septembre. Alors que nous portons le deuil des victimes, il est également nécessaire d'étudier comment promouvoir plus efficacement la lutte et la coopération internationales contre le terrorisme. Depuis trois ans, la lutte internationale contre le terrorisme a, à vrai dire, obtenu des résultats positifs. Le Comité contre le terrorisme et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) ont à cet égard apporté une importante contribution. Néanmoins le spectre du terrorisme continue à chaque instant de représenter une menace pour la paix et la stabilité. Récemment, ont successivement eu lieu l'attentat terroriste contre des ouvriers chinois du bâtiment en Afghanistan, l'explosion à la station de métro de Moscou et la prise d'otages à Beslan en Russie et l'attaque à la bombe à Jakarta, en Indonésie. Tous ces événements témoignent pleinement de la voie difficile qu'il reste à parcourir dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Quels qu'en soient le moment, le lieu et les motifs avancés, le terrorisme représente pour l'humanité entière une menace qui doit être résolument combattue. La lutte internationale contre le terrorisme doit reposer sur les buts et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies ainsi que les normes élémentaires du droit international. Il nous faut nous attaquer aux causes et aux symptômes. D'une part, nous devons lutter contre toutes les organisations terroristes et leurs activités associées. D'autre part, nous devons promouvoir le développement collectif de tous les pays, réduire les écarts entre pays riches et pauvres, réaliser la justice sociale afin d'éliminer les causes profondes du terrorisme.

La lutte contre le terrorisme ne saurait pratiquer la politique de deux poids, deux mesures. Il faut renforcer la compréhension et la tolérance entre les diverses civilisations. Nul pays ne devrait adopter une attitude ferme que lorsque des menaces terroristes pèsent sur lui et marquer son indifférence quand il considère que ces menaces terroristes ne le concernent pas sur le moment. Ceci enverrait un message erroné aux terroristes. Ce serait comme réchauffer un serpent dans son sein et cela aurait des incidences négatives graves sur la lutte internationale contre le terrorisme.

La Chine appuie l'Organisation des Nations Unies qui joue un rôle de premier plan dans la lutte internationale contre le terrorisme. Elle appuie le renforcement du CCT et du Comité créé par la résolution 1267 (1999) compte tenu de l'évolution constante de la situation. La lutte du Gouvernement et du peuple chinois contre les organisations terroristes « Turkestan oriental » est une importante composante de l'effort de lutte internationale contre le terrorisme et Al-Qaida. La Chine continuera à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à participer activement aux travaux des deux Comités du Conseil de sécurité afin d'apporter sa contribution à la lutte contre le réseau terroriste Al-Qaida.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Muñoz pour son rapport exhaustif et très instructif sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) au cours des quatre derniers mois.

Nous en saisissons d'autant la portée que cette séance du Conseil de sécurité se tient au lendemain de la commémoration du troisième anniversaire des tragiques et horribles attentats du 11 septembre 2001.

La violence aveugle et criminelle du terrorisme continue de frapper où bon lui semble. Le terrorisme a frappé à Beslan, en Russie, des centaines d'enfants et leurs parents, à Jakarta une mission diplomatique, et à bien d'autres endroits les travailleurs humanitaires, montrant ainsi un degré inégalé de mépris pour la vie humaine et un acharnement sans bornes contre les principes essentiels sur lesquels repose la société internationale contemporaine. C'est pourquoi nous saluons l'action du Comité créé par la résolution 1267 (1999), qui a bien pris sa place dans l'arsenal de la lutte contre le terrorisme international en tant que structure politique légère de supervision chargée de gérer les sanctions votées par le Conseil de sécurité contre les personnes et les entités affiliées à Al-Qaida et aux Taliban, en étroite coopération avec les États Membres.

La complexité de la tâche a exigé un renforcement des ressources humaines dont dispose le Comité, par la mise en place d'un groupe d'experts chargé de la surveillance de la mise en oeuvre des sanctions. Il est heureux que le Comité et le groupe d'experts qui l'assiste dans ses activités aient pu développer une véritable synergie, qui permet de veiller à la pertinence et à l'efficacité des sanctions. À cet égard, les résultats obtenus jusqu'à présent sont fort louables.

Si le terrorisme continue de se manifester avec la virulence dont il a fait preuve ces derniers jours, c'est qu'il n'a cessé d'évoluer par rapport aux mesures prises pour le contrer. Nous félicitons donc l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions d'avoir mis en évidence les différents aspects de cette évolution de la menace et les failles du dispositif actuel face à cette évolution. Cette évaluation rend nécessaire, sinon une révision des sanctions, du moins un renforcement de leur application à l'échelle mondiale. De toute évidence, le renforcement de la coopération entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies s'impose pour rendre davantage exhaustive la Liste des personnes et des entités associées à Al-Qaida et améliorer sa qualité quant à l'utilité fonctionnelle des renseignements qu'elle contient.

Nous convenons entièrement que les personnes qui figurent sur la Liste doivent faire l'objet d'une surveillance plus régulière. Par ailleurs, la poursuite des attentats laisse supposer qu'Al-Qaida continue de trouver les moyens de les financer et de recruter de nouveaux adeptes pour les perpétrer. C'est dire que la réflexion sur l'ajustement des sanctions, qui avait commencé dans le cadre de l'application de la résolution 1526 (2004), devra être poursuivie. Nous attendons le prochain rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance et nous espérons qu'il contiendra des propositions concrètes pour orienter l'action de notre Conseil.

Nous encourageons l'Équipe à mettre en oeuvre diligemment les actions qu'elle envisage de mener pour affiner davantage le suivi de la mise en oeuvre des sanctions. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons des actions envisagées par le Comité pour

intensifier les échanges de vues et le dialogue avec les États sur les problèmes qu'ils rencontrent dans la lutte contre le terrorisme. Les visites effectuées ou envisagées dans certains pays contribuent à ce dialogue et participent de la recherche de l'efficacité. Par ailleurs, nous pensons que la coopération avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité est d'une importance capitale et peut sensiblement renforcer l'efficience du Comité 1267 (1999), en permettant d'intégrer pleinement les problèmes identifiés de part et d'autre dans un effort de coordination, au bénéfice certain de l'action de la communauté internationale, car sans une coordination efficace le Conseil de sécurité ne peut assurer la cohérence indispensable pour obtenir l'efficacité de son action.

Cela dit, il importe à notre avis de mettre en réseau les services compétents des États Membres. Cela permettra de faciliter les échanges d'informations en temps réel entre eux. Il est également indispensable de favoriser la création des conditions pour la coopération et l'entraide judiciaires entre États Membres. Mais, dans notre combat, nous devons garder à l'esprit le respect des normes et du droit international.

Nous partageons l'analyse faite par l'Équipe de surveillance en ce qui concerne les raisons invoquées par les États qui n'ont pas pu présenter de rapport au Comité, surtout lorsque l'Équipe d'appui analytique et de surveillance souligne que le fait pour un pays de ne pas présenter de rapport ne signifie pas qu'il manque de volonté ou de détermination dans les efforts déployés au niveau international pour lutter contre Al-Qaida et les Taliban. À cet égard, ma délégation estime qu'il faudra trouver les moyens d'intégrer pleinement ces pays dans le dispositif d'échange d'informations, car la communauté internationale tout entière gagnerait à ce que ces pays ne soient davantage fragilisés par leur marginalisation dans la lutte contre la menace terroriste.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la convocation de ce débat sur les travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban. Je remercie le Président de ce Comité, l'Ambassadeur Muñoz, de son compte-rendu très complet sur les travaux du Comité et sur les activités de l'Équipe de surveillance mise en place pour aider le Comité à remplir sa mission.

Malgré les efforts déployés au niveau international, la menace posée par Al-Qaida et les Taliban ainsi que par les groupes qui leur sont clairement associés est aussi réelle aujourd'hui que dans un passé récent. La prise d'otages dans la ville russe de Beslan – qui non seulement visait des civils mais, comble de l'horreur, des enfants – et l'attentat à la bombe contre l'Ambassade d'Australie à Jakarta il y a quelques jours illustrent combien il est nécessaire que la communauté internationale continue à s'investir dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Avec l'adoption de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Conseil de sécurité a pris l'initiative sans précédent de promulguer une législation internationale contraignante pour tous les États sur la question de la lutte contre le terrorisme. De telles sanctions posent des bases solides pour des actions permettant de tarir les flux financiers en direction des terroristes associés au réseau Al-Qaida, et d'empêcher la livraison, la vente ou le transfert, de façon directe ou indirecte, d'armes et d'équipements militaires.

Malgré les progrès réalisés à ce jour, surtout dans le domaine des sanctions financières, si l'on en juge par le niveau d'activité d'Al-Qaida, il est clair que le régime des sanctions imposé par le Conseil de sécurité n'a eu qu'un effet limité en ce qui concerne la réduction effective de la menace terroriste. La situation actuelle doit nous amener à reconnaître la nécessité du renforcement du régime des sanctions. En cela nous rejoignons pleinement l'Ambassadeur Muñoz et nous appuyons sans réserves la série de mesures qu'il a proposées. Les Comités doivent trouver de nouveaux moyens d'évaluer l'efficacité de la mise en oeuvre par les États Membres des sanctions décidées à l'encontre d'Al-Qaida et des Taliban, d'en mesurer l'impact et de faire en sorte qu'en cas de constatation crédible d'un contournement des sanctions le Conseil de sécurité adopte une réponse proactive.

La mise en oeuvre de sanctions financières est un aspect important de la lutte internationale contre le terrorisme. Nous partageons les vues exprimées sur cet aspect essentiel dans le rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Le Comité doit continuer de se concentrer sur les systèmes alternatifs d'envoi de fonds, puisque l'adoption de restrictions financières est une obligation à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé. Le Comité doit également axer ses efforts sur la mise en place de

partenariats publics et privés efficaces, notamment en imposant des embargos sur les armes et des interdictions de voyager. Les partenariats sont susceptibles de compléter les efforts du Comité en vue de réaliser ses objectifs et de contribuer à une plus grande efficacité en introduisant de nouvelles méthodes de travail favorisant la bonne application des sanctions, qui dépend de l'appui réel et soutenu de l'ensemble de la communauté internationale.

Comme le souligne le rapport à juste titre, la Liste récapitulative est un outil important pour réaliser les objectifs que le Conseil de sécurité s'est fixés dans ses résolutions, notamment pour empêcher le financement du terrorisme ou appliquer les interdictions de voyager. Il faut encourager les États Membres à présenter des noms à ajouter sur la Liste récapitulative afin d'en maintenir la pertinence. Le Comité, quant à lui, doit, le cas échéant, envisager des procédures de radiation de la Liste. Les États et le Comité doivent renforcer leur coopération pour veiller à ce que la crédibilité et l'utilité de la Liste récapitulative aient un impact positif sur les activités du Comité.

Étant donné l'importance du rôle confié aux organisations régionales et sous-régionales, la coopération avec les services de renseignement doit être clairement renforcée. La création, sur une base à la fois régionale et sous-régionale, d'une base de données informatisée contenant toutes les données pertinentes relatives aux personnes, groupes et entités faisant l'objet de sanctions financières imposées par l'Organisation des Nations Unies, fournirait un instrument utile dans la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme n'est plus un problème local qui peut être combattu par des mesures exclusivement nationales. Les mesures de lutte contre le terrorisme doivent reposer sur la coopération internationale la plus large et, à cet égard, nous soulignons l'importance de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, qui insiste sur la nécessité pour les États membres du Comité de poursuivre leur coopération.

Enfin, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Équipe de surveillance pour le rôle qu'elle joue en faisant progresser les travaux du Comité et en surveillant le respect des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité. Nous appuyons également le programme de travail du Comité, notamment les activités relatives à la coopération avec le Comité contre le terrorisme, ainsi que la nécessité d'évaluer constamment la façon dont les sanctions sont appliquées sur le terrain, notamment par des missions effectuées par le Président dans les régions concernées.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Muñoz pour son excellente présentation des travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999), ainsi que de ceux de l'Équipe de surveillance créée en application de la résolution 1526 (2004).

Ma délégation accorde à l'évidence une importance toute particulière aux travaux du Comité contre Al-Qaida et les Taliban, convaincue qu'elle est de la gravité de la menace que continue de représenter Al-Qaida, qui a réussi à s'adapter et qui continue de frapper et de sévir dans différentes parties du monde, et de la nécessité d'y faire de manière collective et concertée. Dans notre combat contre le terrorisme, qui doit être un combat de tous les jours, nous devons faire montre de fermeté et de vigilance. Il est également important que nous nous attaquions de manière résolue à ce phénomène, tant dans ses manifestations qu'à travers ses causes sous-jacentes.

Ceci étant, plusieurs notes positives sur le registre de la lutte antiterroriste méritent d'être soulignées.

Nous constatons d'abord que plus de 130 États ont déjà soumis leurs rapports et plus de 90 pays ont mis en place des unités chargées du suivi des avoirs appartenant aux terroristes, ce qui constitue un jalon supplémentaire dans la lutte contre Al-Qaida. Il est maintenant important qu'au-delà de la présentation des rapports, l'ensemble des États Membres mettent effectivement en œuvre les mesures du régime des sanctions afin de remporter la bataille contre cette organisation.

Il convient ensuite de noter les progrès accomplis par le Comité dans l'accomplissement de son mandat ainsi que le travail accompli par l'Équipe de surveillance durant ces quelques mois écoulés depuis son établissement, aussi bien en ce qui concerne son soutien au Comité, pour la promotion d'une mise en œuvre effective des résolutions pertinentes et pour l'évaluation de l'impact des mesures qui y sont décrétées et la proposition de recommandations en vue de leur amélioration, qu'en ce qui concerne le soutien apporté au Président du Comité lors des différentes visites qu'il a effectuées pour s'assurer de la mise en œuvre des régimes de sanctions dans des pays donnés.

À cet égard, je voudrais relever que l'Équipe de surveillance a respecté les échéances établies par la résolution 1526 (2004) en soumettant son premier rapport écrit, qui a le mérite d'être concis, équilibré et de bonne qualité en sus des idées nouvelles et d'une série de recommandations que le Comité a déjà commencé à examiner en réunion informelle.

Ma délégation partage entièrement l'analyse de l'Équipe de suivi sur le phénomène Al-Qaida qui a opéré sa mue en devenant un réseau mondial composé de groupes non liés par une structure organisationnelle mais plutôt par une série d'objectifs se recouvrant partiellement. Tout en soulignant que le terrorisme n'a ni religion, ni appartenance culturelle et ne connaît pas de discrimination dans le choix de ses victimes, nous ne pouvons nous empêcher de constater que les premières victimes du terrorisme sont en fait les populations et les pays musulmans eux-mêmes, dont le mien, et que, de plus en plus, les enfants ne sont guère épargnés par la barbarie terroriste, comme le montre la tragédie de Beslan.

S'agissant de la coopération entre le Comité et les États Membres, il est évident qu'elle demeure l'un des aspects les plus importants du travail du Comité. Aussi bien l'amélioration de la qualité de la Liste, que le dialogue avec les États et les visites à des pays donnés sont des questions qui méritent une attention particulière. Je voudrais, à cet égard, indiquer que toute idée de vouloir radier ou suspendre des noms d'individus ou d'entités de la Liste pour manque d'éléments d'informations nous semble déraisonnable, car l'important ce ne sont pas les éléments d'information en soi mais le danger ou la menace que constituent de tels individus pour la paix et la sécurité.

Nous encourageons le Président du Comité à poursuivre ses visites sur le terrain afin de renforcer le dialogue avec les États Membres et de s'assurer de la mise en œuvre des mesures de sanction. Les visites prévues pour la région d'Asie en novembre prochain seront certainement d'une grande utilité pour les travaux du Comité compte tenu de l'essaimage des réseaux d'Al-Qaida dans cette région et des attentats qui ont été commis récemment, le denier en date à Jakarta, contre l'Ambassade d'Australie, et que nous condamnons énergiquement.

Nous soutenons, par ailleurs, le Comité dans les tâches concrètes qu'il compte entreprendre et nous l'encourageons particulièrement à écouter plus attentivement les États Membres et à partager leurs préoccupations, de même que nous l'encourageons à développer davantage la coopération et la coordination avec notamment le Comité contre le terrorisme et son Directeur exécutif, ainsi qu'avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et les organisations et agences internationales dotées d'une expertise dans la lutte contre le terrorisme.

En général, les propositions de recommandations faites par l'Équipe de surveillance sont de nature à mieux asseoir le régime des sanctions. À cet égard, nous encourageons l'Équipe de surveillance à formuler des recommandations concrètes relatives notamment à l'encouragement des États Membres à soumettre des noms sur la Liste récapitulative, à une meilleure régulation des mouvements de capitaux transfrontières, à la prévention de l'utilisation abusive d'organisations caritatives et à la question du droit d'asile. S'agissant de ce dernier point, il vous souviendra que j'avais lors, de ma déclaration devant le Conseil, le 25 mai dernier, indiqué qu'il nous fallait réfléchir davantage à une meilleure exploitation des possibilités offertes par le Chapitre VII de la Charte afin d'amener les États à pleinement coopérer dans la lutte contre le terrorisme, y compris en ce qui concerne la question de l'extradition. C'est en relation avec ce concept que nous souhaiterions que l'Équipe de surveillance aborde la question du droit d'asile afin de raffermir la coopération judiciaire internationale. Je me dois, à cet égard, de relever que jusqu'a présent, hélas, le droit d'asile continue d'être abusivement octroyé à des organisations terroristes et à des individus impliqués dans des actes de terrorisme dans leurs pays d'origine, vidant ainsi l'institution du droit d'asile de sa substance et conférant surtout l'impunité à des criminels avérés.

La rigueur dans la collecte et le traitement de l'information, de surcroît celle relative au domaine sécuritaire, est plus que recommandée pour une appréhension objective des menaces à la paix et à la sécurité. La catégorisation hâtive et plutôt légère des ressortissants nord-africains associés aux actes terroristes liés à Al-Qaida comme étant un « facteur de risque pour la région de la péninsule arabique » me laisse un petit peu perplexe. Cette catégorisation peut en effet conduire à des conclusions erronées et à des dérives dangereuses car s'il y a des groupes terroristes nord-africains, et ils figurent en bonne place sur la Liste du Comité, ces groupes ne sont pas, hélas et sans

doute, les seuls. D'autres groupes sévissent en effet, et pas seulement dans la péninsule arabique mais dans d'autres pays du monde. Ce sont donc là quelques points sur lesquels je souhaiterais que l'Équipe de suivi puisse nous apporter un éclairage objectif et documenté dans son deuxième rapport prévu pour décembre prochain.

M. García Moritán (Brésil) (*parle en anglais*) *:* Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur du Chili, Heraldo Muñoz, de son exposé oral et du travail que lui et sa délégation ont réalisé à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban. Comme le montrent regrettablement les odieux attentats terroristes récents en Indonésie et en Russie, y compris la tragédie de Beslan qui a coûté la vie à plus de 300 personnes dont la moitié était des enfants, le terrorisme continue d'être l'une des plus graves menaces pesant sur la communauté internationale à l'heure actuelle.

La possibilité que les responsables de ces attentats aient des liens avec l'organisation terroriste Al-Qaida, comme l'indique les médias, donne une dimension de la tâche confiée au Comité 1267 et montre l'ampleur des défis qu'il doit relever. Nous devons également souligner la qualité du travail effectué par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban créée par la résolution 1526 (2004). Le premier rapport présenté par l'Équipe, présentement soumis pour examen au Comité, constitue une analyse sérieuse et assez complète des questions et problèmes que connaît le Comité dans ses travaux.

Dans la présente intervention, je traiterai du travail de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance et des initiatives prises en vue d'accroître les contacts entre le Comité et les États Membres. Le rapport de l'Équipe de surveillance contient différentes suggestions en vue d'améliorer l'efficacité des travaux du Comité qui méritent d'être examinés avec attention. Plusieurs des suggestions devraient être adoptées dès que se dessinera un accord au sein du Comité.

Nous considérons particulièrement pertinentes les recommandations liées à la Liste récapitulative des personnes et des entités faisant l'objet de sanctions. La Liste, comme cela a déjà été dit à de nombreuses reprises, constitue le principal instrument de travail du Comité. Elle doit, en ce sens, recevoir la priorité nécessaire. Elle doit toujours être maintenue à jour et comprise par les États Membres comme une contribution efficace à l'effort de lutte contre le terrorisme parrainé par le réseau d'Al-Qaida. Il est particulièrement important d'établir des procédures pour faire des ajustements à la Liste récapitulative, au cas où seraient présentées de nouvelles informations pertinentes. Comme l'a clairement déclaré le Président du Comité dans son intervention, l'Équipe a suggéré de nombreuses mesures susceptibles d'être adoptées pour accroître le bon fonctionnement et la crédibilité de la Liste récapitulative. Le Comité doit pleinement tirer parti de cette contribution.

Dans certains cas, le rapport de l'Équipe de surveillance annonce l'intention de présenter des recommandations ou identifie certains aspects des travaux du Comité pour lesquels il suggère des ajustements. Dans ces deux cas, ma délégation demande à l'Équipe de surveillance de présenter des suggestions concrètes pour que le Comité les examine.

Comme cela a été indiqué, le Comité discute des manières d'adapter ces lignes directrices d'action aux changements apportés aux travaux du Comité par l'adoption de la résolution 1526 (2004). Il serait important d'avoir des contributions spécifiques de la part de l'Équipe de surveillance. Il serait notamment approprié d'envisager qu'on élargisse et que l'on précise les procédures relatives à la radiation d'individus ou d'entités de la Liste récapitulative. Cette initiative pourrait servir d'incitation aux États qui ont des doutes quant au fait de présenter des demandes d'inclusion de personnes ou d'entités parce qu'ils ne voient pas clairement les difficultés susceptibles de se présenter au cas où serait avérée la nécessité de radier la personne ou l'entité de la Liste des sanctions.

La dernière question mentionnée dans le rapport pour laquelle il serait bon d'obtenir de meilleures précisions est celle de la garantie d'une procédure régulière. Cette question a été examinée par le Comité depuis un certain temps, sans que l'on puisse faire état de progrès dans ce domaine. Des propositions concrètes de l'Équipe de surveillance pour qu'elles soient soumises à l'examen du Comité pourraient constituer une contribution importante à cet égard.

En ce qui concerne l'amélioration de la coopération entre les États Membres et les travaux du Comité, ma délégation considère que l'adoption de mesures destinées à peaufiner la Liste et à préciser les

procédures auxquelles on a recours dans son utilisation constitue la principale manière dont le Comité peut encourager la présentation de contributions à la Liste récapitulative de la part des États Membres.

Les déplacements du Président et de l'Équipe de surveillance constituent, quant à eux, un instrument important pour réunir des impressions et tirer parti de l'expérience des autorités directement responsables des activités de lutte contre le terrorisme. Néanmoins, comme l'a bien souligné le Président du Comité dans son exposé, il est important que l'on parvienne à transformer les préoccupations et expériences des États visités par le Président et les membres de l'Équipe de surveillance en ajustements au régime de sanctions, afin de rendre plus efficace l'application de celle-ci.

Nous appuyons également la proposition réitérée aujourd'hui par le Président du Comité pour que les États Membres qui le souhaitent puissent demander que des rencontres avec le Comité pour discuter de questions pertinentes, comme le prévoit la résolution 1526 (2004).

Enfin, comme cela est ressorti clairement des interventions au cours de cette séance, il existe de nombreuses tâches fort importantes que doit accomplir le Comité pour accroître son efficacité dans la lutte contre les Taliban et Al-Qaida. Néanmoins, comme cela a déjà été répété, le terrorisme représente une menace mondiale, qui ne peut être défaite que si la communauté internationale déploie un effort concentré. Au-delà des mesures qui peuvent être décidées au sein du Comité ou du Conseil de sécurité lui-même, les triomphes véritables dans cette lutte contre un fléau qui ne connaît ni ne respecte les frontières seront tributaires de la capacité de la concertation de l'ensemble de la communauté internationale pour trouver des solutions aux problèmes qui sont à l'origine des actes terroristes injustifiables qui, malheureusement, continuent d'être perpétrés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Espagne.

Je remercie le Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban, l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, pour son exposé complet relatif aux travaux du Comité au cours des trois derniers mois. Je souhaiterais que mes premières paroles soient des paroles de reconnaissance pour son travail et pour celui de toute son équipe compétente.

En tout premier lieu, je voudrais dire que mon pays s'associe à la déclaration que le représentant des Pays-Bas prononcera ultérieurement au nom de la Présidence en exercice de l'Union européenne.

En ce qui concerne les travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999), il convient de souligner l'impulsion que l'adoption de la résolution 1526 (2004), le 30 janvier de cette année, a donnée en fournissant au Comité un cadre renforcé pour remplir ses objectifs. Cependant, pour que ce cadre soit opérationnel, il est primordial d'adopter de nouvelles lignes directrices pour les travaux du Comité, ce qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous prions instamment tous les États membres du Comité de résoudre au plus vite les questions encore en suspens. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation.

Concernant les travaux de l'Équipe de surveillance, nous estimons qu'elle a accompli un travail remarquable durant les quelques premiers mois de son existence et que son rapport s'avère fondamental pour identifier les problèmes et les moyens possibles d'améliorer l'action du Comité, mais aussi celle de l'ONU dans la lutte contre le fléau du terrorisme. Comme l'a fait remarquer à juste titre l'Ambassadeur Muñoz, ce rapport reflète uniquement l'opinion de l'Équipe de surveillance, il ne représente donc pas la position officielle du Comité ou du Conseil de sécurité. Nous pensons néanmoins que les problèmes qui y sont décrits et les solutions qui y sont proposées méritent un examen approfondi et immédiat de la part du Comité.

L'Équipe de surveillance indique à juste titre que le système des sanctions des Nations Unies a initialement été conçu à l'intention des États et non des organisations ou des individus. D'où son impact limité dans le cas qui nous occupe. Il est évident que la question des sanctions dépasse largement le cadre de la présente séance du Conseil. Toutefois, compte tenu de son importance, nous engageons vivement le Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions, qui est présidé par l'Ambassadeur Adechi, du Bénin, ainsi que le Secrétariat, à se pencher sur cette question.

La Liste récapitulative, principal instrument du Comité créé par la résolution 1267 (1999), se heurte

notamment à deux problèmes, comme indiqué par l'Équipe de surveillance. Le premier est qu'il est nécessaire de fournir de meilleurs renseignements de base sur les individus et les entités qui figurent sur la Liste. À ce propos, nous pensons qu'il serait judicieux de solliciter le concours des organisations internationales spécialisées dans la lutte contre la délinquance, en particulier Interpol. Il ne s'agit pas d'innover complètement, mais plutôt d'appliquer des méthodes éprouvées dont l'efficacité est reconnue.

Le deuxième problème est qu'il est nécessaire d'instituer une procédure pour retirer au besoin des noms de la Liste. Nous pensons que cela est primordial pour conférer des garanties suffisantes aux personnes et entités concernées, ainsi que pour préserver la légitimité universelle des travaux du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et, partant, de l'action mondiale contre le terrorisme que mène l'ONU.

Pour ce qui est des aspects financiers, des mesures importantes ont été prises au sein du système financier officiel afin de contrôler les flux d'actifs susceptibles de financer des activités terroristes. À cet égard, il convient de souligner le travail accompli par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), dont les huit recommandations spéciales relatives au financement du terrorisme constituent un bon exemple. L'Espagne souhaite que le champ d'application de ces recommandations, qui s'étend actuellement aux 31 États membres du GAFI, soit élargi à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Bien sûr, nous savons tous que, pour résoudre le problème du financement du terrorisme, il ne suffit pas de contrôler le système bancaire, mais qu'il faut aussi mieux contrôler les autres voies susceptibles d'être utilisées par les individus et les groupes terroristes, telles que, comme indiqué dans le rapport de l'Équipe de surveillance, les autres systèmes possibles de transfert d'argent par messagers. Nous devons y prêter une plus grande attention.

En ce qui concerne les embargos, l'Équipe de surveillance souligne que comme les sanctions, ils ont été initialement conçus à l'attention des États. Le risque que des groupes terroristes, en particulier Al-Qaida, parviennent à se procurer des armes de destruction massive est malheureusement bien réel. L'Espagne se réjouit donc que l'Équipe ait l'intention de suivre de très près les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004) et qu'elle recommande d'ajouter à la Liste récapitulative le nom de ceux ayant fourni à Al-Qaida du matériel ou des services susceptibles de l'aider à acquérir de telles armes.

Enfin, en ce qui concerne l'interdiction de voyager frappant les individus et entités qui figurent sur la Liste récapitulative, l'Espagne approuve entièrement la recommandation faite par l'Équipe de surveillance de mieux appliquer ces interdictions, sachant qu'elles n'ont eu jusqu'à présent que très peu d'effet, voire aucun, sur les activités d'Al-Qaida. Il est indispensable de mettre en place un système de communication rapide entre les autorités compétentes des États, et surtout celles chargées du contrôle des frontières, de sorte que l'arrestation d'une personne inscrite sur la Liste récapitulative puisse immédiatement déclencher les procédures permettant son transfert ou son extradition vers l'État où elle est recherchée par la justice.

Pour terminer, je ne saurais manquer de rappeler la nécessité d'étendre et d'améliorer la coordination des différents instruments dont l'Organisation dispose pour stimuler la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Un échange fluide est essentiel, au sein du Conseil de sécurité, entre le Comité créé par la résolution 1267 (1999), le Comité contre le terrorisme et le Comité récemment créé par la résolution 1540 (2004). En outre, l'Assemblée générale et le Secrétariat doivent eux aussi agir de manière vigoureuse autour d'une question qui, pour reprendre les termes du Secrétaire général, touche à l'esprit et aux buts de l'ONU. Je voudrais rappeler les paroles du Secrétaire général, M. Kofi Annan.

> « Ces actes effroyables compromettent tout ce pour quoi nous travaillons : la paix, le développement, la santé, la liberté. Ils menacent tout ce en quoi nous croyons : le respect de la vie humaine, la justice, la tolérance, le pluralisme et la démocratie. Le monde agissant à l'unisson doit y mettre fin une fois pour toutes. » (*Communiqué de presse SG/SM/8376, par. 7 ou A/57/PV.17, p. 12*).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir

convoqué la présente séance. J'aimerais moi aussi commencer par remercier notre ami et collègue Heraldo Muñoz de l'exposé très détaillé qu'il nous a présenté ce matin. Comme toujours, lui et ses collègues ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Nous continuons d'appuyer vivement leurs efforts.

Trois ans après les attaques du 11 septembre 2001 et cinq ans après que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1267 (1999), la communauté internationale fait malheureusement face, avec une régularité choquante, à de nouvelles atrocités terroristes. Tout récemment, bien sûr, le peuple russe a gravement souffert à la suite d'attentats visant des avions de ligne, des rues de ses villes et – comble de l'horreur – l'école de Beslan. Et, comme les membres le savent bien, la semaine dernière en Indonésie, neuf personnes au moins ont trouvé la mort et 180 ont été blessées lorsqu'une bombe a explosé devant l'ambassade d'Australie à Jakarta. À cet égard, je suis extrêmement reconnaissant pour les condoléances exprimées aujourd'hui autour de cette table.

La bonne nouvelle, c'est que les autorités indonésiennes et australiennes collaborent – comme elles l'avaient fait à la suite des attentats de Bali et de l'hôtel J.W. Mariott – pour retrouver les auteurs de ces crimes et les traduire en justice. Dans la région de l'Australie et au-delà, les gouvernements travaillent plus étroitement que jamais auparavant pour lutter contre le terrorisme, et enregistrent des succès notables.

Mais comme cela est indiqué clairement dans le rapport (S/2004/679) de l'Équipe de surveillance, la menace terroriste liée à Al-Qaida demeure aussi grave que jamais et elle change. Des groupes terroristes se ralliant autour du drapeau extrémiste d'Al-Qaida ont de moins en moins de liens apparents avec les dirigeants de cette organisation ou avec d'autres groupes ou individus inscrits sur la Liste. Néanmoins, ils opèrent conformément au programme d'Al-Qaida et suivent son exemple. Il est indispensable que les États prennent toutes les mesures prévues par la résolution 1267 (1999) pour restreindre les activités de ces groupes.

Le problème pressant – fort bien identifié par l'Équipe de surveillance – est de veiller à ce que la Liste récapitulative du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées s'adapte à l'évolution de la situation. Les États Membres doivent participer à l'amélioration et à la révision continues de la Liste. L'Australie a joué un rôle de chef de file pour faire inscrire la Jamaah Islamiya et les personnes qui lui sont associées sur la Liste en octobre 2002. Nous suivons toute évolution de la situation susceptible d'exiger une révision de la Liste ou un ajout à celle-ci, et nous exhortons les États Membres à faire de même. À mesure qu'Al-Qaida et les groupes terroristes qui lui sont affiliés changent, les gouvernements doivent veiller à disposer des outils nécessaires pour couper les appuis financiers et autres dont ils disposent.

Pour améliorer l'efficacité du régime des sanctions prévu par la résolution 1267 (1999), il faut également que les États Membres en améliorent la mise en œuvre. Nombre d'entre eux n'ont pas les capacités suffisantes pour s'acquitter de leurs obligations. L'Australie appuie les efforts faits actuellement pour faciliter une meilleure application et une meilleure présentation des rapports au niveau national. Nous considérons, à cet égard, qu'une coordination plus étroite des activités de l'Équipe de surveillance avec celles du Comité contre le terrorisme – et avec d'autres organes de l'ONU, des organes régionaux et des États Membres engagés dans le même type d'activités – est indispensable. Nous nous félicitons tout particulièrement de la campagne de sensibilisation lancée par le Président du Comité, M. Muñoz, et nous attendons avec intérêt la visite qu'il s'est proposé de faire en Australie le mois prochain. La détermination dont fait montre l'Australie face à la lutte contre le terrorisme, notamment avec l'instauration de solides mécanismes au sein de l'ONU, est inébranlable.

Le Président (*parle en espagnol*) **:** L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. van der Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, l'Islande et la Norvège, membres de l'Espace économique européen, s'associent à la présente déclaration.

Le terrorisme a de nombreux visages et présente des aspects multiples; la lutte contre le terrorisme se livre sur autant de fronts. Presque tous les jours, nous entendons parler de nouveaux exemples de violents attentats commis dans différentes parties du monde. À ce propos, nous voudrions exprimer toute la tristesse que nous avons ressentie face aux pertes en vies humaines survenues à Jakarta et à Beslan. Quels qu'en soient la cause, le lieu ou l'ampleur, l'Union européenne condamne toute attaque terroriste, compatit profondément avec les victimes et reste fermement résolue à poursuivre la lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, le débat du Conseil de sécurité porte sur les sanctions prises contre Al-Qaida et les Taliban. L'Union européenne remercie l'Ambassadeur Muñoz de son exposé riche d'enseignements et de l'excellent travail qu'il continue d'accomplir en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées.

L'Union européenne accueille avec satisfaction le premier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (S/2004/679). Bien que les sanctions aient porté leurs fruits, le rapport porte à juste titre sur les moyens d'en améliorer l'application afin de resserrer encore davantage le filet autour d'Al-Qaida.

D'un point de vue analytique, le rapport décrit avec concision le caractère changeant de la menace. Les sanctions avaient été conçues pour lutter contre un groupe qui opérait à partir d'une base centrale dirigée par un noyau dur, et utilisant, dans la plupart des cas, des armes conventionnelles. Mais aujourd'hui, Al-Qaida se manifeste par le biais d'un réseau de groupes reliés lâchement les uns aux autres. Il opère plus ou moins sans commandement central, faisant une utilisation ingénieuse de l'Internet associée à l'usage de vecteurs non conventionnels.

Cette analyse n'est pas nouvelle. Avec le temps, les sanctions ont été modifiées et élargies afin d'inclure des groupes et des personnes du monde entier. Toutefois, l'essentiel des sanctions est resté inchangé, tandis que les données fondamentales concernant Al-Qaida ont changé radicalement. C'est pourquoi le rapport suggère de procéder à une réorientation plus fondamentale qui tienne mieux compte des nouvelles circonstances. Dans une certaine mesure, c'est là un terrain inconnu pour le Conseil. Il sera très difficile de mettre au point des sanctions contre un ennemi apparemment si insaisissable et impossible à cerner. Plus l'organisation est nébuleuse, plus il risque d'être difficile de définir Al-Qaida et la menace qu'il pose. Il est cependant indispensable que le Conseil de sécurité reste vigilant et améliore constamment les moyens de contrer cette menace conformément au droit international, et qu'il montre clairement à la communauté mondiale la voie à suivre dans cette lutte.

Encore une fois, l'Union européenne félicite l'Équipe de surveillance d'avoir soulevé ces questions et d'avoir attisé le débat. Nous espérons que le second rapport fera encore davantage fond sur l'analyse présentée. Comme le stipule la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité, l'Équipe pourrait souhaiter faire des recommandations concrètes relatives à de nouvelles mesures.

Le rapport contient également des recommandations sur la mise en œuvre des sanctions telles qu'elles existent aujourd'hui. En fait, il reste beaucoup de travail et de progrès à faire pour intensifier encore l'effet des présentes sanctions. L'efficacité du régime des sanctions dépend de la qualité de la Liste récapitulatives des personnes et des entités. Les États sont encouragés à contribuer activement à l'élaboration de la Liste, ce qui accroîtrait l'efficacité des sanctions tout en élargissant le nombre des parties intéressées. En outre, nous devons faire tout notre possible pour actualiser constamment les informations portant sur les personnes et les entités déjà inscrites sur la Liste et faire de cette dernière un document non pas statique mais dynamique. Dans ce contexte, l'Union européenne apprécierait également un examen des procédures actuelles de retrait de la Liste, dans le respect des procédures régulières.

L'Union européenne aimerait également se joindre à l'appel demandant à tous les États Membres de respecter les autres aspects des sanctions. Elle convient de la nécessité d'établir des rapports qui ne se limitent pas à décrire les intentions ou les réglementations mais qui, au contraire, fournissent des évaluations honnêtes de la mise en œuvre au niveau opérationnel. Le respect de la primauté du droit et des droits de l'homme fondamentaux doit à tout instant faire partie intégrante de la mise en œuvre. Ce respect renforce de fait l'efficacité et la crédibilité des sanctions.

Si l'Équipe de surveillance a l'avantage de pouvoir faire le constat de la non-application par les États, elle n'est pas habilitée à fournir une aide technique. Tant l'Équipe de surveillance que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées devraient continuer à resserrer les liens avec les organisations qui pourraient faciliter ou fournir cette assistance. Je mentionnerais ici le Comité contre le terrorisme (CCT) et sa nouvelle Direction exécutive, mais également les organisations régionales et autres organes des Nations Unies, notamment le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. L'Union européenne est disposée à être un partenaire constructif en la matière. Dans le même esprit, nous encourageons l'Équipe de surveillance dans son intention d'étudier les domaines de coopération possibles avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Enfin, le rapport recommande au Comité d'identifier comment accroître l'efficacité des mesures financières adoptées. Il invite en particulier le Comité à examiner le rôle des autres systèmes d'envoi de fonds, des courriers et des organisations caritatives. L'Union européenne se félicite de ces recommandations. À cet égard, je voudrais indiquer que la présidence néerlandaise de l'Union européenne, en étroite coopération avec M. Gijs de Vries, le Coordonnateur pour la lutte contre le terrorisme de l'Union européenne, organise un séminaire le 22 septembre sur ce sujet précisément. Nous veillerons à ce que les conclusions du séminaire soient communiquées au Comité créé par la résolution 1267 (1999) et au CCT.

Je voudrais réaffirmer l'appui sans réserve de l'Union européenne à l'approche ferme et novatrice de l'Ambassadeur Muñoz et à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. L'Union européenne est disposée à appuyer pleinement l'application inconditionnelle et sans restriction du régime des sanctions. Nous attendons également avec intérêt de contribuer au débat en cours concernant le perfectionnement et le recentrage des sanctions afin de refléter la nature évolutive de la menace d'Al-Qaida.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier l'Ambassadeur Muñoz de l'exposé détaillé qu'il a fait aujourd'hui.

Comme l'ont démontré les récents attentats terroristes lâches qui ont coûté la vie à de nombreux ressortissants de la Fédération de Russie, dont un grand nombre d'enfants innocents, et l'attentat terroriste à la bombe devant l'ambassade d'Australie à Jakarta, les actes de terrorisme semblent être en hausse plutôt qu'en déclin et nous éloignent de notre objectif d'éliminer le terrorisme. La situation continue de se détériorer et est réellement inquiétante. Le Japon, tout en présentant ses condoléances les plus sincères aux familles et aux parents des victimes, condamne énergiquement ces actes barbares et ressent avec d'autant plus d'acuité la nécessité de renforcer davantage la coopération internationale afin d'empêcher que des actes analogues ne se produisent à l'avenir.

Ayant entendu l'exposé du Président et examiné le premier rapport (S/2004/679) de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida et les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, publié le mois dernier, je voudrais faire part des préoccupations de mon pays à l'égard de la situation mise en lumière dans le rapport. La menace du terrorisme perpétré par Al-Qaida et les groupes qui lui sont associés reste tout aussi réelle aujourd'hui qu'elle l'était il y a trois ans, comme l'ont illustré les activités liées au terrorisme de la nouvelle génération des membres d'Al-Qaida et des éléments restants des Taliban en Afghanistan. Compte tenu de la menace constante représentée par le terrorisme dans le monde, je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, le Japon attache de l'importance à la Liste récapitulative du Comité, et nous espérons fermement que de plus amples informations seront présentées pour figurer efficacement sur la Liste récapitulative de façon à ce que les États Membres aient accès à des informations plus substantielles. Toutefois, comme mon pays le sait par expérience, l'inclusion sur la Liste de noms de personnes ou d'entités suspectées de participation au terrorisme n'est pas un processus simple, car elle ne peut être accomplie que par consensus et parce qu'un pays qui propose des noms doit surmonter un certain nombre d'obstacles pour que la présentation de ces noms

obtienne l'approbation finale du Comité. De ce point de vue, comme l'Équipe de surveillance l'a recommandé dans son rapport, le Japon se félicite de la pratique du Comité concernant l'actualisation de la Liste pour qu'elle devienne un outil plus efficace et plus exact de lutte contre le terrorisme. Nous considérons également qu'il importe d'établir une procédure qui faciliterait des amendements fondés sur les informations nouvelles. En particulier, nous basant sur notre expérience, nous estimons nécessaire que des méthodes efficaces soient mises au point pour traiter des affaires où les terroristes ouvrent des comptes financiers à l'étranger en usurpant l'identité de personnes existant véritablement. En outre, nous nous félicitons de la recommandation de l'Équipe de surveillance d'ajouter à la Liste récapitulative les noms de personnes et de groupes reconnus comme fournissant aux terroristes associés à Al-Qaida des matières et des compétences pour la mise au point d'armements destinés à provoquer de très nombreuses victimes. Nous estimons que cela permettra de contrer les préparatifs des terroristes en vue de nouveaux attentats.

Ma deuxième observation concerne le financement du terrorisme et les armes des terroristes. Comme le rapport de l'Équipe de surveillance l'indique, lors des plus récents attentats terroristes qui ont causé un grand nombre de victimes, les membres d'Al-Qaida ont opéré à un coût relativement faible, s'appuyant sur un financement s'élevant à quelque 10 000 dollars. Cette tactique rend difficile la détection des transferts de fonds et l'élimination des sources de financement. La fréquence élevée des attentats-suicide à la bombe, comme l'attaque récente près d'une station de métro à Moscou, constitue également une situation alarmante, et il importe que nous trouvions les moyens d'empêcher que des engins et des matières qui ne sont pas couverts par les embargos sur les armes ne soient détournés pour servir d'armements aux terroristes. Le fait que l'Équipe de surveillance indique que les mesures de sanctions doivent s'adapter à l'évolution des méthodes utilisées par les terroristes est tout à fait approprié, et nous devons prendre des mesures efficaces pour empêcher que les terroristes ne tirent avantage des lacunes de notre régime de sanctions. Sous cet angle, nous croyons comprendre que l'Équipe de surveillance procèdera à de nouveaux examens en vue de faire des recommandations sur des régimes de sanctions plus vigoureux et plus efficaces, et nous attendons avec intérêt les résultats de ces efforts.

Le troisième point que je souhaite souligner est la nécessité d'une plus grande coopération au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Japon a indiqué dans le passé que la coopération avec le Comité contre le terrorisme (CCT) dans le partage de l'information et dans ses analyses est importante, et nous apprécions à sa juste valeur le fait que l'Équipe de surveillance a déjà consulté à plusieurs reprises les experts du CCT pour évaluer les menaces et prendre la mesure des besoins des États Membres en matière de renforcement des capacités. La coopération avec le Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques est également fondamentale dans la mesure où les terroristes associés à Al-Qaida utilisent des armes non classiques pour assassiner en masse des non-combattants. Nous estimons qu'il est très important que les comités et autres organisations liées à la lutte contre le terrorisme commencent à coopérer plus efficacement entre eux dans la lutte contre le terrorisme.

Comme l'Ambassadeur Muñoz l'a également souligné à plusieurs reprises, nous devons mener une politique concertée de lutte contre le terrorisme étant donné que le réseau d'Al-Qaida a une portée mondiale et que le monde attend de voir la détermination avec laquelle l'ONU entreprendra des initiatives contre le terrorisme.

Le Japon appuie les travaux du Comité des sanctions et les différentes résolutions du Conseil de sécurité y afférentes, y compris la résolution 1526 (2004), et souhaite offrir sa pleine coopération en vue de la mise en œuvre d'une politique anti-terroriste efficace par l'application des résolutions pertinentes.

Enfin, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour le dévouement de l'Ambassadeur Muñoz et de sa remarquable équipe, ainsi que pour les efforts du secrétariat du Comité et des experts de l'Équipe de surveillance, dont les activités sont maintenant pleinement lancées.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Singapour. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Menon (Singapour) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, et à vous souhaiter un plein succès

en ce mois où vous et les autres membres du Conseil êtes confrontés à plusieurs questions difficiles inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Comme d'autres délégations avant moi, je vous remercie également d'avoir organisé la présente séance publique. Ma délégation souhaite aussi remercier l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), de son exposé très complet.

Au cours des deux dernières semaines, le monde a à nouveau été témoin d'une flambée d'infâmes actes terroristes : la destruction presque simultanée de deux avions de ligne russes, l'abominable prise d'otages dans une école en Russie et l'attentat à la bombe à l'extérieur de l'ambassade d'Australie à Jakarta, en Indonésie. Ces événements nous rappellent une fois encore que le terrorisme est un danger évident et présent aux quatre coins du monde. Singapour se joint à d'autres nations pour condamner avec la plus grande fermeté ces atrocités. Nous exprimons aussi notre solidarité et notre soutien aux personnes affectées par ces tragédies.

Chaque pays doit se charger de sa propre sécurité. Mais cela ne saurait suffire. La coopération internationale est indispensable si nous voulons nous opposer efficacement à la menace du terrorisme transnational. Les événements dont nous sommes témoins ne sont pas des cas isolés de terrorisme. Ils reflètent l'existence d'un réseau terroriste d'envergure mondiale, capable d'organiser des actes terroristes coordonnés et prolongés dans le monde entier.

Al-Qaida a donné naissance à un réseau de groupes terroristes affiliés dans le monde entier, qui non seulement pratiquent ses méthodes d'extrême terreur mais adhèrent à son idéologie perverse. En Asie du Sud-Est, le réseau extrémiste régional Jemaah Islamiyah, qui est le principal représentant d'Al-Qaida dans la région, veut établir un califat islamique couvrant une grande partie de l'Asie du Sud-Est, y compris Singapour. Les enquêtes en cours font peser de lourds soupçons sur ce groupe pour le récent attentat à la bombe à Jakarta.

Nous devons travailler ensemble pour répondre à la menace sans précédent posée par le terrorisme transnational. Même si les efforts individuels des différents pays sont extrêmement importants, la guerre contre le terrorisme ne peut pas être gagnée par les efforts d'un seul pays. Il est aussi essentiel de pouvoir s'appuyer sur un réseau de coopération internationale. Pour construire un réseau efficace, il faut l'appui d'individus qui non seulement disposent de compétences particulières mais partagent la même compréhension des enjeux stratégiques de la sécurité au niveau mondial.

Singapour va continuer à appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Nous avons, par exemple, coopéré pleinement et en temps voulu avec le Comité contre le terrorisme et le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban ainsi qu'avec son équipe de surveillance. Singapour a travaillé en étroite collaboration avec d'autres pays pour mettre en œuvre une série de mesures antiterroristes concrètes. Singapour a mené, avec des pays de sa région et au-delà qui partagent ses aspirations, des échanges de renseignements, des activités de renforcement des capacités et des opérations de lutte antiterroriste. Nous continuerons à le faire.

À Singapour, nous avons mis en place de nombreuses mesures de sécurité visant à renforcer les défenses du pays contre des menaces terroristes, notamment la protection des infrastructures essentielles et les contrôles aux frontières. Nous avons également cherché à modifier l'attitude du grand public en faisant passer le message que la sécurité est une question centrale plutôt que secondaire. Nous avons mobilisé les services gouvernementaux, le monde des affaires et le grand public pour mener un effort national concerté contre la menace du terrorisme transnational.

Pour terminer, nous exhortons tous les pays, comme d'autres l'ont fait avant nous, à se montrer fermes et à ne pas flancher dans la lutte contre le terrorisme, aussi bien ici à l'ONU qu'au niveau national.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Singapour des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sen (Inde) (*parle en anglais*) : Comme c'est ma première intervention au Conseil de sécurité, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes cordiales salutations, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues du Conseil de sécurité. Veuillez recevoir

également nos plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois important dans le calendrier des activités de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Andrey Denisov de la Fédération de Russie pour sa remarquable conduite des travaux du Conseil au mois d'août. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Muñoz, Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) de son exposé très complet sur les progrès considérables enregistrés dans les travaux du Comité depuis la dernière séance publique sur cette question. Je tiens aussi à souligner notre reconnaissance pour le travail de l'Ambassadeur Muñoz et de son équipe très compétente, ainsi que des membres concernés du Secrétariat de l'ONU, qui ont montré la voie pour la mise en œuvre des résolutions pertinentes relatives au régime de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban.

Trois années se sont écoulées depuis les attentats du 11 septembre à New York. Malheureusement, depuis cette date, des cas de terrorisme dans la Fédération de Russie, en Espagne, en Arabie saoudite, en Inde et dans d'autres parties du monde ont amplement démontré que le terrorisme international n'est pas un phénomène passager. En réalité, comme l'Ambassadeur Muñoz l'a réaffirmé à juste titre, il constitue aujourd'hui l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Les images effroyables du meurtre abominable de quelque 300 civils innocents, en majorité des enfants, aux mains de terroristes à Beslan, dans la Fédération de Russie, il y a moins de deux semaines, restent vivaces. L'attentat à la bombe à l'extérieur de l'ambassade d'Australie à Jakarta le 9 septembre, qui a fauché au moins neuf vies, était une manifestation de la même perturbation – du terrorisme international qui représente une attaque contre toutes les nations civilisées. À cette occasion, je tiens à exprimer tout notre soutien aux Gouvernements de la Fédération de Russie et de l'Indonésie et exprimer nos plus profondes condoléances aux familles des victimes des attaques. Nous nous associons à leur douleur et leur témoignons notre solidarité.

La communauté internationale devra faire plus qu'émettre des condamnations routinières de tels actes de terrorisme. Elle devra agir aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral pour répondre avec célérité et efficacité au danger immédiat que pose le terrorisme international. Les Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) sont un volet important de la riposte de la communauté internationale. Il est donc tout à fait normal que nous analysions attentivement la stratégie adoptée par ces organes dans la lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons de la création de la nouvelle et efficace Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en application de la résolution 1526 (2004). Nous convenons avec le Président que l'Équipe mérite nos félicitations pour avoir fait de son premier rapport un document concis, bien pensé et de haute qualité. J'aimerais faire quelques observations sur certains aspects du rapport de l'Équipe de surveillance.

L'évaluation de l'Équipe de surveillance selon laquelle la menace terroriste liée à Al-Qaida demeure aussi réelle que jamais a été validée par le nombre et l'intensité des attaques terroristes de par le monde dont les motivations idéologiques sont de la mouvance Al-Qaida.

La conclusion que tire l'Équipe de surveillance, à savoir que le régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité n'a eu qu'un impact limité, est décevante, car elle se situe dans le prolongement de la tendance annoncée par le précédent Groupe de suivi dans son premier rapport émis en application de la résolution 1455 (2003). Dans notre déclaration du 29 juillet 2003 au cours d'un débat public au Conseil sur la même question, nous avions relevé que le Groupe de suivi avait constaté les limites du régime de sanctions, notant en particulier qu'Al-Qaida restait en mesure de financer ses activités, que l'interdiction de voyager était inefficace, que l'utilisation d'armes légères se poursuivait et que le trafic de drogues et le terrorisme étaient liés.

Là où le rapport de l'Équipe de surveillance est encourageant, c'est lorsqu'il recommande des moyens de surmonter les limites existantes. La plupart des recommandations semblent être provisoires, mais pourraient, à notre avis, constituer la base d'un peaufinage des mesures existantes nécessaire pour adapter ces dernières à l'évolution de la nature des opérations menées par Al-Qaida et les Taliban.

Nous pensons, comme l'Équipe, que les Taliban demeurent une menace réelle à la reconstruction et la stabilité de l'Afghanistan. Nous ne pensons toutefois pas que l'appui mutuel entre Al-Qaida et les Taliban se limite à une aide au niveau des besoins locaux, pas plus que nous ne souscrivons à l'idée selon laquelle l'intérêt

des Taliban se limite aux moyens et à l'espace qu'ils fournissent à Al-Qaida pour que cette organisation puisse s'épanouir. Il convient de rappeler que les Taliban sont le produit de cette même idéologie fondamentaliste et militante qui a engendré les auteurs des attaques terroristes du 11 septembre 2001 et des attentats perpétrés ailleurs dans le monde. Le fait qu'ils continuent à opérer en Afghanistan est un indicateur révélateur de l'appui et de la protection qu'ils continuent de recevoir. À la lecture du rapport, la conclusion à laquelle on arrive immanquablement, bien qu'elle n'y figure pas, est que le lien existant entre Al-Qaida et les Taliban est entier et non structuré et qu'ils partagent les mêmes racines idéologiques et la même formation. Il appartient au Comité d'identifier les individus et les entités qui constituent ce groupe afin de leur imposer les mesures prévues dans les résolutions pertinentes, y compris la résolution 1526 (2004), et nous espérons qu'il le fera sans crainte ou favoritisme.

Nous partageons la conclusion selon laquelle la Liste récapitulative présente des faiblesses d'ordre pratique et technique. À notre avis, la première priorité du Comité et de l'Équipe de surveillance doit être de convaincre les États Membres d'être plus généreux avec l'information, notamment s'agissant des Taliban, concernant des individus et des entités se trouvant sur les territoires qui sont sous leur contrôle. Deuxièmement, il faudrait que les États qui accueillent des personnes ou des entités inscrites sur la Liste soient tenus responsables du non-respect des résolutions pertinentes adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Nous apprécions à sa juste valeur l'objectif déclaré de l'Équipe de surveillance d'obtenir des États Membres leur engagement et leur coopération dans la mise en œuvre de son mandat. Certaines idées formulées à cet égard, notamment l'idée de former un petit groupe de professionnels dotés de l'expérience et des connaissances requises et chargés d'améliorer la compréhension de la question, ainsi que la proposition de conclure un accord international qui empêcherait d'offrir l'asile à ceux qui sont inscrits sur la Liste récapitulative, sont dignes d'intérêt.

Nous nous félicitons également de l'accroissement du nombre de visites rendues à des États afin de renforcer la coordination et les échanges d'informations. Il nous faut toutefois prévenir que pour obtenir les meilleurs résultats possibles, de telles visites doivent être soigneusement coordonnées entre le Président, le Comité et l'Équipe de surveillance. Dans l'idéal, une visite de cette nature à un État Membre doit impliquer ces trois composantes, et peut-être même le Comité contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dans le cadre d'une plus grande coopération prévue avec ces organes. Ceci permettrait une présentation plus cohérente des échanges de vues, un meilleur accès et une économie de temps et d'argent. Les rôles différents du Comité et de l'Équipe peuvent être conciliés en dédoublant les visites ou les réunions sur le terrain une fois les éléments communs du programme achevés.

Nous espérons qu'en conformité avec l'esprit de coopération et de transparence qu'il professe, le Comité autorisera un échange d'informations plus libéral avec l'ensemble des États Membres sur les résultats de telles visites.

Le rapport de l'Équipe de surveillance nous a permis de commencer à travailler sur une nouvelle série de recommandations visant à accroître l'efficacité et la pertinence des mesures de sanction visant des groupes terroristes tels que les Taliban et Al-Qaida. Nous sommes confiants que certaines des idées contenues dans ces recommandations se seront concrétisées au moment où l'Équipe est censée présenter son prochain rapport. La pertinence du Comité et de tous nos efforts dépendra de la façon dont nous prenons les devants.

Avant de terminer, je voudrais souscrire aux paroles du Secrétaire général que vous avez reprises, Monsieur le Président, ainsi qu'aux remarques faites sur l'amélioration de l'efficacité des sanctions par l'adoption d'un régime de libertés fondamentales, citées par l'Ambassadeur des Pays-Bas s'exprimant au nom de l'Union européenne. Dans ce contexte, je voudrais dire que le Gouvernement indien actuel, riche de son patrimoine séculaire, et mis en place par les populations rurales pauvres, est tout acquis à son programme minimal commun en faveur de l'abolition de la loi sur la prévention du terrorisme, car nous sommes fermement convaincus que ce n'est qu'en respectant les droits fondamentaux, l'état de droit, l'accès à un conseil de la défense et toutes les autres dispositions qui en découlent qu'un pays peut véritablement et efficacement appliquer un régime de sanctions.

Enfin, je voudrais faire part de notre pleine coopération dans la réalisation des objectifs de l'Équipe et de notre volonté à partager l'expérience que l'Inde a acquise et accumulée durant des décennies de lutte contre le terrorisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Inde des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence espagnole et aux membres du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, au nom de ma délégation, de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cette séance publique sur le rapport du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) sur l'ensemble de ses travaux et l'Équipe de surveillance. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), ainsi qu'à ses membres et experts pour leur dévouement et leur travail acharné.

Récemment, l'Indonésie a à nouveau été la cible et la victime d'actes terroristes. Le 9 septembre 2004, une bombe a explosé à Jakarta, près de la porte d'entrée de l'ambassade d'Australie. Dix personnes ont perdu la vie et quelque 182 personnes ont été blessées. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, pour dire combien nous apprécions les paroles de sympathie et les condoléances de la communauté internationale. L'Indonésie et les Indonésiens de toutes conditions sociales condamnent vigoureusement l'attaque terroriste de Jakarta et sont déterminés à traduire en justice tous les auteurs de ce crime cruel et haineux. Dans le même temps, nous n'allons pas laisser notre pays devenir une terre de crainte et d'insécurité. Le Gouvernement indonésien a effectivement déjà pris les mesures qui s'imposent pour répondre à cette attaque. Nous sommes une fois de plus profondément reconnaissants à ceux qui ont offert de coopérer et de nous aider à cet égard, notamment le Gouvernement australien.

Je tiens à rappeler que l'Indonésie est fermement résolue à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous pensons que le terrorisme représente une menace grave pour la paix et la sécurité internationales et nous sommes disposés à appuyer les mesures qui seront prises à son encontre aux niveaux national, régional et mondial.

La visite que l'Équipe de surveillance du Comité a récemment effectuée à Jakarta nous a permis de partager nos expériences et de connaître les défis auxquels l'Indonésie est confrontée dans l'application des sanctions. Je ne nierai pas que des efforts supplémentaires et une collaboration renforcée soient nécessaires à tous les niveaux.

L'Indonésie partage sans réserve l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils améliorent la qualité de la Liste récapitulative. Je pense que les problèmes dus au fait que les informations de fond sur des individus sont incomplètes peuvent être résolus en ajoutant davantage d'informations à la Liste. Dans ce cas, les pays qui ont présenté des noms à la Liste devraient pouvoir également échanger davantage d'informations avec d'autres pays.Si la Liste est complète, cela améliorera non seulement l'efficacité de celle-ci mais permettra également de limiter au minimum ou d'éliminer les erreurs dans les efforts visant à appréhender les individus associés à Al-Qaida et aux Taliban. L'Indonésie se félicite à cet égard des efforts déployés par l'Équipe de surveillance en vue d'améliorer ses méthodes de travail, comme cela est indiqué dans son premier rapport.

Enfin, je voudrais souligner que l'Indonésie est persuadée que le terrorisme est un problème qui concerne tous les pays et que la meilleure manière de lutter contre cette menace et de la vaincre est d'adopter des démarches multidimensionnelles et multilatérales fondées sur le droit international et sur le respect des droits de l'homme. L'Indonésie est partie à ces efforts et, comme nous l'avons indiqué dans le passé, nous sommes disposés à prendre les mesures nécessaires et à travailler avec les autres États et organisations en vue de faire en sorte que le terrorisme n'ait plus aucun endroit où se cacher et soit vaincu.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des propos aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'aux autres membres du Conseil. Je l'invite à reprendre la place qui lui est réservée sur le côté de la table du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de prendre la parole à cette séance publique du Conseil de sécurité, qui survient à un moment fort opportun. Nous nous félicitons du premier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance créée en application de la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité et nous exprimons notre gratitude sincère à l'Équipe de surveillance. Nous félicitons également l'Ambassadeur Muñoz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associés, pour sa présentation claire et complète du rapport et pour son engagement personnel en faveur des travaux du Comité.

Je voudrais présenter les condoléances les plus sincères de ma délégation aux familles des victimes et à tous ceux qui ont été blessés ou touchés par les crimes odieux de terrorisme qui se sont récemment commis en Russie et à Jakarta. La Malaisie condamne catégoriquement tous les actes de terrorisme et reste convaincue que le terrorisme n'est justifiable en aucun cas, quels que soient ses motivations, ses objectifs, ses formes ou ses manifestations.

Ma délégation apprécie les efforts et le rôle joué par le Comité 1267 pour lutter contre le terrorisme, notamment par le biais du régime de sanctions qu'il a élaboré. Ce régime constitue un instrument important dans notre lutte commune contre le terrorisme. Nous apprécions également le premier rapport de l'Équipe de surveillance relatif à l'application des mesures prises par les États, aux recommandations sur les moyens de rendre ces mesures plus efficaces, ainsi qu'aux nouvelles mesures que le Conseil de sécurité doit examiner. À cet égard, nous avons pris acte des recommandations et propositions susceptibles d'être mises en œuvre par les États Membres afin d'améliorer davantage les efforts de lutte contre le terrorisme.

S'agissant de la qualité très inégale des rapports soumis par les États Membres, ma délégation attend avec intérêt un questionnaire plus précis susceptible d'aider à normaliser les rapports et de contribuer à faciliter leur préparation. Nous tablons sur une coordination accrue entre l'Équipe de surveillance et le Comité afin d'augmenter ses résultats et d'aider l'Équipe de surveillance à continuer d'améliorer ses rapports analytiques au Conseil de sécurité. Nous espérons également que la coopération entre le Comité 1267 et le Comité contre le terrorisme créé au titre de la résolution 1373 (2001) continuera de s'intensifier aux fins de surmonter le problème de double emploi apparent avec ce qui était demandé par le Comité contre le terrorisme.

Nous sommes satisfaits d'apprendre que le Président du Comité, l'Ambassadeur Muñoz et l'Équipe de surveillance prévoient de poursuivre leurs visites sur le terrain ainsi que leur dialogue avec les États Membres. L'Équipe de surveillance a récemment visité la Malaisie. Nous estimons que ce fut une bonne visite. Les autorités malaisiennes lui ont apporté toute leur coopération. Nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue et la coopération avec l'Équipe et le Comité dans nos efforts collectifs contre le terrorisme.

Ma délégation exprime sa préoccupation quant au fait qu'il n'existe pas encore de définition internationalement convenue du terrorisme. La Malaisie estime qu'une définition universellement acceptée du terrorisme est importante afin de permettre à la communauté internationale de prendre des mesures concertées et efficaces contre ceux qui ont été qualifiés de terroristes. L'énumération de certains individus, groupes et entités sur la Liste récapitulative, en l'absence d'une définition, fait perdre à cette Liste de sa crédibilité et de sa valeur opérationnelle. Il est essentiel que l'Équipe de surveillance tienne la Liste à jour aux fins de la rendre plus pertinente et plus précise, avec la pleine coopération des États Membres, notamment pour ce qui est de radier des noms de personnes, le cas échéant.

Il est encourageant de noter que les sanctions contre le financement du terrorisme ont eu un certain effet. Une grande quantité d'avoirs a été gelée, bien qu'il soit encore nécessaire de procéder à une mise à jour constante au vu du mode de fonctionnement d'Al-Qaida en matière de collecte et de transfert de fonds. L'Équipe de surveillance a également déterminé des besoins identiques d'améliorer l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes afin de refléter les méthodes désormais appliquées par Al-Qaida. À cet égard, la Malaisie est disposée à appliquer de nouvelles mesures dans la limite de ses moyens, afin que les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme

soient menés de manière impartiale et objective, conformément aux principes du droit international.

Il est essentiel de se souvenir que la lutte contre le terrorisme fait partie de certaines des priorités souvent solidaires liées de cette Organisation. Dans de nombreuses régions du monde, la tâche fondamentale reste l'élimination de la pauvreté et du sous-développement, qui représentent une grave menace à la paix et à la sécurité. À cette fin, la campagne contre le terrorisme doit également tenir compte des pauvres dans le monde, qui ont besoin de ressources aux fins de surmonter la pauvreté et le sous-développement.

Les terroristes tirent profit du sentiment de désespoir et de frustration qui naissent quand on est contraint de vivre sans espoir et sans liberté. Les terroristes peuvent également tirer profit de situations où les États violent les droits de l'homme pendant leurs opérations antiterroristes. Le terrorisme trouvent de nombreux aliments : le recours à la force et l'occupation étrangère, les terres occupées par la force, les saisies de terres illégales, le pilonnage ou la destruction d'habitations, le nettoyage ethnique, la persécution religieuse, le refus absolu d'aspirations politiques légitimes, l'oppression, la pauvreté, le dénuement et surtout l'absence de voies satisfaisantes permettant d'obtenir réparation. La Malaisie est profondément convaincue qu'il est absolument essentiel que nous encouragions des approches curatives pour faire face au terrorisme. Les causes profondes du terrorisme doivent être examinées.

Les défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans la lutte contre le terrorisme exigent une approche multiforme et multidimensionnelle, comprenant le déploiement d'efforts nationaux, régionaux et internationaux en vue de repérer et d'examiner les causes profondes, d'adopter des mesures exécutoires strictes et sévères, de mettre en œuvre des programmes de guerre psychologique pour contrer l'influence destructrice des terroristes et des extrémistes, et de dispenser une formation et des compétences aux responsables et aux institutions qui participent aux activités de lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de notre reconnaissance du fait que les actes de contre-terrorisme exigent des efforts intégrés aux niveaux régional et international, la Malaisie a établi en juillet 2003 un Centre régional d'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme. La création de ce Centre a été appuyée en juin 2003 par la trente-sixième réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Phnom Penh. Le Centre est axé essentiellement sur la formation et le renforcement des capacités pour prévenir les activités terroristes et pour gérer les situations créées par des actes terroristes. Il s'agit d'activités de lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme, de contrôle des frontières, de documentation et de tenue à jour d'une base de données relatives aux activités terroristes. Le Centre a participé depuis sa création à différentes activités, ateliers et séminaires. Citons notamment le Séminaire de contre-terrorisme qui a eu lieu à Langkawi, en Malaisie, en octobre 2003 avec la collaboration du Gouvernement australien et un cours sur les bases financières du terrorisme dans l'Asie du Sud-Est, qui a eu lieu en avril 2004 à Kuala Lumpur, en collaboration avec les États-Unis d'Amérique. Le Centre a un calendrier très complet d'activités qu'il doit mener jusqu'à la fin 2004 et au-delà, y compris des ateliers sur le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et un cours sur la détection des documents frauduleux. La Malaisie reste résolument déterminée à combattre le terrorisme. Les efforts que nous déployons sous les auspices de l'ONU pour renforcer nos capacités de lutte antiterroriste sont complétés par les initiatives collectives de nos partenaires au sein d'organisations multilatérales comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le Commonwealth et le Mouvement des pays non alignés. Ma délégation reste attachée aux relations de travail très serrées que nous avons instaurées avec le Comité et l'Équipe de surveillance, surtout à présent qu'il est nécessaire de renforcer davantage notre coopération dans notre action commune contre le terrorisme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et je l'invite à regagner le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je donne à présent la parole au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), l'Ambassadeur Heraldo Muñoz, pour qu'il réponde aux questions et aux observations faites pendant le débat.

M. Muñoz (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais dire combien je suis reconnaissant du vif soutien qui a été exprimé aux travaux du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, de l'Équipe

de surveillance du Comité ainsi qu'à ma personne et au coordonnateur de l'Équipe. Cela incite à aller de l'avant face aux défis restants.

Alors qu'aucune question n'a été posée, que ce soit à moi personnellement ou au coordonnateur de l'Équipe, un grand nombre de suggestions ont été faites. Nous avons pris bonne note de ces propositions et des délégations qui les ont présentées. Elles seront étudiées au sein du Comité, de même que nous nous emploierons à appliquer les recommandations de l'Équipe, que nous avons déjà commencé à analyser. Eventuellement, si le Comité en décidait ainsi, nous retournerons devant le Conseil pour proposer des améliorations à apporter et de nouvelles mesures à prendre pour combattre le terrorisme, comme plusieurs délégations l'ont demandé ce matin. En fin de compte, il ne s'agit pas tant d'une instruction émanant du Conseil de sécurité que d'une obligation éthique pour quiconque aspire à une communauté internationale plus sûre et plus stable.

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Je remercie l'Ambassadeur Muñoz de ses remarques complémentaires. Nous souhaitons le plein succès dans leurs travaux au Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban et à l'Équipe de surveillance.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.